Nations Unies

S/PV.7112



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7112e séance

Vendredi 14 février 2014, à 11 heures

New York

Président :	M. Linkevičius	(Lituanie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

14-23492 (F)









La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que le Gouvernement lituanien, d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en mettant particulièrement l'accent sur l'Union européenne. C'est pour nous un honneur que d'accueillir parmi nous la Haute Représentante, la baronne Catherine Ashton.

Le principe de l'établissement de partenariats solides avec les organisations régionales est inscrit dans l'ADN même de l'Organisation des Nations Unies, puisque le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, avec une prévoyance visionnaire, énonce le rôle essentiel des organismes régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui plus que jamais, nous savons que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dépend en grande partie de notre coopération avec les organisations régionales. Nous tirons parti de leur expertise. Nous maximisons l'impact de notre action en coordonnant nos efforts. La mise en commun des ressources et l'application de stratégies communes ne sont pas seulement efficaces, mais également indispensables. La prévention des conflits, la médiation, la gestion des crises, le maintien de la paix, le règlement des conflits et la consolidation de la paix sont des entreprises complexes. Aucun pays ni aucune organisation ne saurait relever ces défis seuls.

C'est pour cette raison que nous avons renforcé nos relations avec les organisations régionales, aussi bien pour pouvoir intervenir rapidement en cas de crise que pour pouvoir mener conjointement une action à long terme. Nous avons accompli des progrès considérables, notamment grâce aux bureaux de liaison, aux envoyés conjoints et aux accords de coopération. Le déploiement d'équipes conjointes de médiation est devenu une pratique plus courante, qui permet à la communauté internationale de parler d'une même voix.

Notre coopération avec l'Union africaine a permis de modifier le cours des événements dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Mali et la Somalie. L'ONU a à coeur d'approfondir son partenariat avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Je salue également les efforts de médiation déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud.

En Asie, la coopération de l'ONU avec l' Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est considérablement renforcée depuis que nous avons signé un mémorandum d'accord en 2007. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec le nouvel Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, qui a commencé ses travaux en décembre.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Organisation des États américains dans des domaines tels que la médiation et le dialogue, ainsi que la lutte contre le commerce illicite. Notre partenariat avec la Ligue des États arabes a joué un rôle essentiel dans nos efforts visant à appuyer des processus politiques sans exclusive au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et à rétablir la paix en Syrie.

Bien entendu, notre coopération avec l'Union européenne s'étend à toutes nos activités et au monde entier. Tout au long de son histoire, l'Union européenne a pris des mesures novatrices et porteuses d'avenir pour promouvoir la coopération avec les États, tant à l'intérieur de ses frontières que, de plus en plus, au-delà de ses frontières. Les nombreuses et généreuses contributions de l'Union européenne à l'ONU incarnent le type de démarche multidimensionnelle nécessaire pour promouvoir une paix et un développement durables. L'ONU et l'Union européenne travaillent de plus en plus côte à côte sur le terrain dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et de gestion civile des crises, et

par une diplomatie préventive. L'Union européenne est également un précieux partenaire de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU; un défenseur des droits de l'homme et un partenaire sur lequel on peut compter dans la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement de l'égalité entre les sexes et la lutte contre les changements climatiques.

Le thème du débat d'aujourd'hui n'aurait pu être plus opportun. L'ONU et ses partenaires régionaux doivent affronter une épreuve urgente. Les sombres nuages d'atrocités de masse et de nettoyage confessionnel se profilent à l'horizon de la République centrafricaine. Des lynchages publics, des mutilations et d'autres actes atroces de violence sèment le désordre et la peur. Tous les Centrafricains en sont victimes : musulmans et chrétiens. Dernièrement, des attaques à grande échelle ont eu lieu contre des musulmans dans des villes telles que Bouali, Boyali et Bossembélé, où les soldats de la paix n'ont pas pu être déployés. Je suis extrêmement préoccupé par le cycle de vengeance et de représailles. Des communautés entières de musulmans fuient pour sauver leur vie. Certains ont parlé d'un exode d'une ampleur historique. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, était en République centrafricaine cette semaine et a décrit une « catastrophe humanitaire dont les proportions dépassent l'entendement ».

La Croix-Rouge locale a signalé la découverte d'un charnier à Bangui. Des documents publics confirment que des pièces d'identité et des titres de propriété foncière sont détruits de manière délibérée. Des citoyens et des responsables attisent les flammes avec des discours de haine. Nous devons faire tout notre possible pour prévenir de nouvelles atrocités et représailles, en particulier le ciblage généralisé et coordonné de communautés musulmanes. Nous devons comprendre ce qui est également menacé. Le tissu même de la société, tissé au fil des générations, est en train d'être déchiré. Des communautés qui par le passé n'ont connu aucun conflit violent suivent une voie qui, si la situation n'est pas maîtrisée, pourrait conduire à des décennies de conflit débilitant. La paix, la sécurité, les droits de l'homme, le développement – tout ce que l'ONU défend et cherche à promouvoir est attaqué. Nous devons tenir les promesses faites autour de cette table pour prendre des mesures rapides et fermes face à une telle effusion de sang. Nous ne pouvons pas prétendre nous soucier que des atrocités de masse soient commises puis nous rétracter quand cela signifie qu'il faut réellement les prévenir. Notre engagement à protéger les civils n'a de sens que si nous déployons la force politique, militaire et financière nécessaire pour les défendre.

Notre responsabilité est claire : nous devons être aux côtés de la population centrafricaine. Je félicite la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine de leurs efforts intensifs pour faire face à cette crise ainsi que pour la création de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Je salue le courage et la détermination des forces de la MISCA, qui font tout leur possible pour mettre fin à la violence et protéger les civils. J'exhorte la communauté internationale à fournir d'urgence à la MISCA l'appui dont elle a très clairement besoin pour sauver des vies maintenant. À cet égard, je remercie le Gouvernement français d'avoir déployé ses forces, et j'attends avec intérêt les prochaines contributions militaires de l'Union européenne, qui doivent être coordonnées avec l'opération de la MISCA. Je suis déterminé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour prévenir de nouvelles atrocités et réduire le risque d'une partition de fait du pays. Maintenant, nous devons agir ensemble, nous devons agir de manière résolue et nous devons agir maintenant pour éviter le pire.

En tant que Secrétaire général de l'ONU, j'ai le devoir d'appeler l'attention du Conseil sur les meilleurs conseils que je peux donner sur les moyens de s'attaquer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. J'ai l'intention de revenir au Conseil mardi avec des recommandations pour empêcher la propagation de la crise et y mettre fin. J'espère discuter avec le Conseil de ce qu'il faudra faire pour mettre un frein immédiatement à la violence, sauver des vies, protéger les droits de l'homme, appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire et renforcer les capacités de commandement et conduite des opérations sur le terrain. Ce sera pour nous une occasion décisive de consolider nos efforts collectifs – une chance de montrer que la coopération entre l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres peut aider le peuple centrafricain en cette période difficile.

Tandis que nous intensifions nos efforts de protection de la population, nous devons également chercher à établir les responsabilités pour les violations des droits de l'homme. La commission d'enquête internationale prescrite par le Conseil deviendra opérationnelle ce mois. Je salue la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête préliminaire

sur ces violences. La réponse internationale se renforce, mais ne correspond pas encore à ce qu'il est nécessaire de faire.

Il faut absolument faire tout ce que nous pouvons pour appuyer les efforts courageux déployés par la Présidente Catherine Samba-Panza pour stabiliser la situation, promouvoir le dialogue et trouver des solutions politiques. La communauté internationale doit travailler avec les autorités nationales, les chefs religieux et toutes les parties prenantes pour renforcer les efforts de réconciliation dans le cadre d'un processus ouvert et transparent.

Prenons, ici et maintenant, l'engagement de faire en sorte que la population centrafricaine ait une voie de communication essentielle pour obtenir l'appui et la protection dont elle a besoin. Déclarons notre attachement à la coopération et à la coordination les plus solides possibles entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. Montrons ce que la solidarité et une action concertée peuvent faire pour le peuple centrafricain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à la baronne Catherine Ashton.

La baronne Ashton (*parle en anglais*) : Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je félicite la République de Lituanie de son accession à la présidence du Conseil et de son élection au Conseil – c'est la première fois qu'elle siège au Conseil. Je félicite également le Tchad, le Chili, la Jordanie et le Nigéria de leur élection au Conseil de sécurité.

Je rends également hommage au Secrétaire général, Ban Ki-moon, un bon ami et un bon partenaire. L'Union européenne a toujours appuyé son rôle de direction, ses efforts visant à réformer l'ONU et à la rendre plus efficace, et l'utilisation de ses bons offices pour jouer un rôle de médiateur dans des situations de conflit et de crise qui concernent chacun d'entre nous, pour s'en occuper et pour faire des progrès.

Ainsi, je tiens à réaffirmer la ferme détermination de l'Union européenne à appuyer un multilatéralisme efficace, l'ONU occupant une place centrale, et œuvrer pour un tel multilatéralisme, afin de rechercher des solutions durables à des défis essentiels dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Notre contribution comporte trois volets : notre participation directe à des négociations internationales au nom de la communauté internationale; notre capacité d'appliquer une approche globale et d'avoir recours à des outils très divers pour résoudre des crises; et notre collaboration étroite avec nos partenaires internationaux et partenaires, là où seuls des efforts collectifs peuvent donner des résultats.

En ma qualité de Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, je suis chargée de conduire l'examen de la question nucléaire iranienne. Sur la base du mandat que j'ai reçu du Conseil, et de concert avec les gouvernements des E3+3, nous menons des efforts diplomatiques intenses pour trouver une solution négociée qui apaise les craintes de la communauté internationale vis-à-vis du programme nucléaire iranien.

Notre force et notre crédibilité, nous la tirons de l'unité des gouvernements des E3+3 mais aussi de l'appui que nous apporte la communauté internationale. J'apprécie l'appui constant du Conseil de sécurité, ainsi que les progrès réalisés entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous mettons actuellement en œuvre le Plan d'action conjoint convenu en novembre dernier à Genève, qui constitue la première mesure de confiance mise en place pour répondre aux préoccupations les plus urgentes que suscite le programme nucléaire iranien. Mais ce n'est qu'une première mesure. Nous allons commencer, la semaine prochaine à Vienne, des pourparlers visant à parvenir à un règlement définitif et complet.

Je suis fière du travail que nous avons accompli l'année dernière pour faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina. Des progrès historiques ont été réalisés au niveau de la normalisation des relations entre les deux parties. Le Conseil a eu l'occasion d'entendre les déclarations du Premier Ministre Dačić et du Premier Ministre Thaçi lundi dernier (S/PV.7108), et a pu ainsi apprécier à quel point ce travail a été important et positif pour leurs peuples, pour la stabilité de la région des Balkans occidentaux et pour son avenir européen.

Depuis que le dialogue a commencé, j'ai facilité entre les Premiers Ministres 22 réunions qui ont duré 226 heures en tout. La dernière a eu lieu il y a deux jours à peine. Ce processus s'est accompagné de résultats concrets qui ont changé la vie quotidienne des populations sur le terrain.

Le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu en avril dernier, a marqué un tournant dans leurs relations. Sa mise en œuvre a inclus le succès des élections locales organisées sur l'ensemble du Kosovo, y compris, pour la première fois, des élections dans le nord du Kosovo, et l'intégration de toutes les structures judiciaires et de sécurité dans le cadre juridique du Kosovo. Grâce aux progrès réalisés, l'Union européenne a été en mesure d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Serbie, ainsi que des négociations pour un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. À l'avenir, ce dialogue continuera de s'inscrire dans le processus d'intégration de l'Union européenne pour les deux parties.

Mais le message pour Pristina et Belgrade aujourd'hui, c'est qu'il est indispensable de poursuivre le dialogue et de maintenir le même engagement. L'engagement de l'Union européenne et le mien restent aussi solides qu'auparavant. Outre les avantages qu'en tirera chaque partie, ce dialogue, nous l'espérons, peut être et sera une source d'inspiration, ce qu'il devrait être, qui se soldera par des changements positifs et une nouvelle dynamique dans d'autres régions des Balkans occidentaux. Je pense en particulier aux événements que connaît la Bosnie-Herzégovine aujourd'hui.

L'Union européenne est particulièrement habile à utiliser un large éventail d'instruments et de politiques dont nous disposons collectivement avec nos États membres. Nous nous efforçons, en étroite coopération avec nos partenaires locaux, régionaux et internationaux, de mettre en pratique nos activités sur toutes les phases des conflits, de la prévention et de l'alerte rapide à la gestion des conflits, la transition post-conflictuelle et le développement durable. Cette approche globale a été parfaitement illustrée lors des crises survenues en Afrique, où notre coopération avec l'ONU et l'Union africaine a joué un rôle déterminant dans l'obtention de résultats.

En Somalie, nous travaillons avec nos partenaires et utilisons une large gamme d'outils et de ressources en appui à la stabilité, à la sécurité et au développement. Avec l'aide de l'opération Atalante de l'Union européenne, la piraterie a diminué de 95 % en trois ans environ. Nous aidons aujourd'hui à renforcer les capacités maritimes et assurons la formation des forces de sécurité somaliennes. Nous sommes très actifs sur le plan diplomatique et politique et, en notre qualité de premier bailleur de fonds à la Somalie, nous sommes un partenaire clef pour l'aide au développement. Le « New Deal » que l'Union européenne, l Somalie et les partenaires ont mis au point en septembre de l'année dernière constitue la base de notre engagement dans le pays pour le mettre sur la voie de la transition. Nous continuons d'appuyer fermement la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. J'engage instamment toutes les parties à continuer de soutenir les opérations renforcées de la Mission de l'Union africaine en Somalie et des forces armées nationales somaliennes contre les Chabab.

Une chose est certaine; en cherchant à rendre à la Somalie son autonomie politique, nous devons autonomiser les institutions et la population de tout le pays. Nous devons donc établir un lien entre les processus politiques, les systèmes de justice et de sécurité, la croissance économique et la prestation de services afin de donner au Gouvernement somalien les moyens de s'acquitter de ses fonctions souveraines.

Je veux remercier le Secrétaire général de son engagement personnel vis-à-vis de la région du Sahel, et je me félicite de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La mission du Secrétaire général au Mali, à laquelle mon collègue Andris Piebalgs, Commissaire de l'Union européenne en charge du développement, a également participé, a été un signe important, de même, bien entendu, que la visite que le Conseil y a effectuée ce mois.

Nous avons démontré, dès le début de la crise, notre volonté d'aider le Mali et les pays de l'ensemble de la région sahélo-saharienne. En 2013 et 2014, nous avons fourni au Mali une assistance humanitaire d'un montant de 550 millions d'euros. Nous avons promis une aide au développement de 1,28 milliard d'euros que nous avons déjà commencée à verser.

Nos deux missions de gestion de crises au Niger et au Mali ont produit des résultats encourageants, mais il faudra du temps et de la détermination pour renforcer les capacités. Une mission civile complémentaire est en cours de préparation, qui aidera les forces de sécurité maliennes à lutter contre le terrorisme et le trafic, tout en contribuant à la réforme de l'ensemble du secteur de la sécurité.

Comme l'a dit le Secrétaire général, nous demeurons très préoccupés par le nombre élevé de victimes civiles, les déplacements massifs de personnes, les violations des droits de l'homme et l'aggravation de la situation humanitaire en République centrafricaine. Il est impératif que la communauté internationale agisse

pour favoriser une solution durable. Les pays africains et la France ont réagi rapidement en déployant les forces de la MISCA et l'opération Sangaris. Nous aiderons la République centrafricaine en dépêchant une mission de gestion de crise qui contribuera à stabiliser la situation sur le terrain et à protéger les civils dans la zone de Bangui. Notre objectif doit être de veiller à ce que l'assistance humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin.

Pour rétablir l'état de droit, une composante de gendarmerie sera intégrée dans la force européenne, ce qui facilitera la coopération sur le terrain. Parallèlement, nous mettons en place des programmes visant à réinstaller rapidement le système judiciaire dans le respect de l'appropriation locale. C'est un élément crucial qui nous aidera à poursuivre les progrès réalisés sur le plan local pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de violations et faciliter la réconciliation.

La tâche, je crois, est immense. Nous travaillerons en très étroite coopération avec la MISCA et les forces françaises et mènerons une opération de transition en vue d'en confier la responsabilité à l'Union africaine, avec laquelle nous avons établi de bonnes relations de coopération. Si le Conseil décide qu'une opération complète de maintien de la paix des Nations Unies est mieux adaptée à cette tâche, nous serons heureux de coopérer afin d'assurer une bonne coordination de l'opération internationale d'appui. De plus en plus souvent, les défis les plus difficiles posés à la paix et à la sécurité internationales exigent que nous joignions nos forces. C'est pourquoi nous travaillons de très près avec nos partenaires locaux, régionaux et internationaux.

Le conflit désastreux en Syrie se poursuit. Nous sommes déterminés à appuyer les efforts visant à trouver une solution à cette situation terrible. Les négociations de Genève – et je rends ici hommage à M. Lakhdar Brahimi – sont un premier pas d'une importance capitale pour établir la confiance autour de résultats concrets et secourir les populations. Ce sera difficile. Comme Mme Valerie Amos l'a rappelé avant-hier au Conseil (S/PV.7109), 9,3 millions de Syriens, dont 50 % sont des enfants, ayant besoin d'aide, nous atteignons les limites de ce que peut faire la communauté internationale. Les pays voisins accueillent près de 3 millions de réfugiés. Nous continuerons à les aider, mais les dangers que courent le Liban et la Jordanie, de même que les menaces posées à l'intégrité territoriale de l'Iraq, sont réels et augmentent.

Lors de la conférence tenue récemment par le Koweït, nous avons promis de nouvelles contributions de 550 millions d'euros pour des secours, ce qui porte à 2,6 milliards d'euros le total de nos contributions. Pourtant l'appel de fonds sans précédent lancé par l'ONU qui cherche à réunir 6,5 milliards de dollars – un tiers seulement a été levé à ce jour – montre qu'il est urgent de régler le conflit pour pouvoir aller de l'avant. Nous poursuivrons nos efforts humanitaires et continuerons d'insister auprès des parties pour qu'elles autorisent la fourniture d'une aide humanitaire et médicale dans tout le pays et autorisent également l'évacuation des civils.

Nous sommes très préoccupés par les retards dans le processus de transfert des armes chimiques hors de la Syrie et appuyons avec force les efforts du Secrétaire général. Nous-mêmes et nos États membres avons fourni d'importantes contributions à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sous forme de véhicules blindés et de versement au Fonds d'affectation spéciale.

Le Moyen-Orient a rarement joui d'une paix durable. Nous tenons à saluer le leadership du Président Abbas et du Premier Ministre Nétanyahou, et nous appuyons sans réserve les efforts inlassables du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry. Nous sommes disposés à appuyer et soutenir de façon substantielle les arrangements postconflictuels afin de garantir la viabilité et la mise en œuvre de tout accord de paix.

En décembre, l'Union européenne a décidé d'offrir un programme d'aide sans précédent sur les plans politique, économique et de la sécurité aux Palestiniens et aux Israéliens en cas d'accord sur le statut final. Cet appui prévoit notamment un partenariat privilégié avec l'Union européenne, afin entre autres d'améliorer l'accès aux marchés européens, de promouvoir le renforcement des liens culturels et scientifiques, de faciliter les échanges commerciaux et l'investissement et de développer les relations commerciales – tout cela sous réserve de la conclusion d'un accord de paix définitif. Il s'agit d'une offre sincère et concrète de la part de l'Europe, et nous avons hâte de resserrer nos liens avec les deux parties afin de développer une interdépendance positive et une nouvelle relation pacifique et mutuellement avantageuse.

Le rôle des autres acteurs régionaux est tout à fait capital. À cet égard, je tiens à rappeler l'importance stratégique de l'Initiative de paix arabe pour parvenir à une paix globale dans toute la région. Cependant,

pour que les négociations aboutissent, il faut qu'il y ait davantage de confiance entre les parties. La violence sous toutes ses formes doit être évitée à tout prix. La violence dans le territoire occupé, la poursuite des tirs de roquettes vers Israël, la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, les provocations et actes qui remettent en cause le statu quo des lieux saints ne font que repousser la possibilité d'un accord. Dans ce contexte, je ne peux que déplorer la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes. Ces colonies sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle majeur à la paix.

De nombreux autres problèmes préoccupent l'Union européenne. Ce ne sont peut-être pas des priorités pour le Conseil mais c'en sont à mes yeux, et je manquerais à mes devoirs si je n'en mentionnais pas quelques-uns aujourd'hui. Actuellement, la situation dans notre voisinage direct, notamment en Ukraine et en Égypte, nous préoccupe particulièrement. Nous estimons avoir une responsabilité particulière d'aider ces pays à trouver le moyen de venir à bout de leurs difficultés actuelles.

Je me suis rendue trois fois en Ukraine au cours des deux derniers mois et j'ai rencontré des personnes qui manifestent depuis près de trois mois dans les rues de Kiev pour défendre la modernisation et le progrès du pays. Je salue le caractère pacifique de ces manifestations, et je condamne vigoureusement les cas de violence qui ont pu se produire ou continuent de se produire dans le pays. Les auteurs de ces violences doivent être traduits en justice. Ceux à qui incombe la responsabilité de protéger la liberté d'expression et de rassemblement du peuple ukrainien doivent veiller à ce que ces droits soient préservés, conformément aux engagements pris par l'Ukraine au niveau international. Nous espérons que les parties trouveront bientôt une solution négociée à la crise politique actuelle. Les éléments pour ce faire sont en place. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les parties en Ukraine et avec les organisations internationales compétentes pour faciliter le règlement de la crise. Néanmoins, ce processus doit être pris en main et dirigé par les Ukrainiens.

Le renforcement de la démocratie en Égypte demande beaucoup d'efforts, ainsi qu'un véritable engagement et des compromis. L'objectif est de mettre en place des institutions démocratiques, transparentes et responsables qui protègent tous les citoyens égyptiens et leurs droits fondamentaux. Trois années se sont écoulées depuis que les Égyptiens et les Égyptiennes de tous horizons sociaux se sont soulevés pour revendiquer la liberté, la dignité humaine, la justice sociale et de meilleures conditions économiques. Durant toute cette période, l'Union européenne s'est tenue aux côtés du peuple égyptien.

Nous avons suivi avec une profonde préoccupation les événements violents et les pertes en vies humaines qui se sont produits avant et pendant le référendum sur la Constitution et à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution égyptienne. J'ai condamné dans les termes les plus clairs tous les actes de violence ainsi que les attentats terroristes. J'ai également condamné l'emploi disproportionné de la force et me suis associée aux appels demandant que ces actes fassent l'objet d'enquêtes. Les incarcérations de dissidents politiques et de journalistes nous inquiètent. La liberté d'expression et de rassemblement et le droit de manifester pacifiquement doivent être préservés.

Nous sommes convaincus que l'approbation de la nouvelle Constitution par voie de référendum constitue un pas positif dans la mise en œuvre de la feuille de route, en particulier en ce qui concerne le chapitre relatif aux droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et de rassemblement et les droits des femmes. La Constitution doit être appliquée de manière à garantir un contrôle civil intégral des différents pouvoirs de l'État. Toutefois, le processus a été faussé par le fait que le processus de rédaction n'était pas suffisamment participatif et par l'absence d'espace politique accordé aux opinions divergentes.

Nous accueillons avec satisfaction l'annonce d'élections, qui devraient permettre d'avoir un Président démocratiquement élu et une représentation équitable des différents courants politiques au sein du futur parlement. Nous avons été invités à observer les prochaines élections, et une mission d'observation de l'Union européenne sera en mesure de déterminer si les conditions sont propices à l'organisation d'élections ouvertes, transparentes et crédibles.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation économique en Égypte. La justice économique et l'amélioration du niveau de vie de tous les Égyptiens sont des conditions essentielles à la stabilisation et à la prospérité du pays. Nous continuerons de fournir une assistance socioéconomique aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, et d'aider la dynamique société civile égyptienne. Nous sommes prêts à aborder l'avenir main dans la main avec le peuple égyptien.

C'est probablement la dernière fois que je prends la parole devant le Conseil en ma qualité de Haute Représentante. Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, de m'avoir accordé cet honneur. Je suis très fière du fait que nous sommes un partenaire fiable de l'ONU et du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la baronne Catherine Ashton de son exposé extrêmement intéressant et utile.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de la précieuse contribution qu'ils ont apportée à la déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2014/4.

Il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, avec laquelle nous avons entretenu une coopération absolument fantastique, récemment, lorsque la Lituanie a présidé l'Union européenne. Je remercie la baronne Ashton de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général de son appui et de sa contribution à la coopération toujours plus large entre l'ONU et les organisations régionales en général aux fins de la prévention, de la gestion et du règlement des crises. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est plus pertinent que jamais, et le débat important d'aujourd'hui en est une preuve éclatante.

Aujourd'hui, l'ONU et l'Union européenne opèrent dans un environnement mondial en évolution constante où les multiples problèmes rencontrés ne peuvent être réglés que collectivement. La prolifération des armes de destruction massive, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le terrorisme et l'extrémisme violent, les terribles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la criminalité transnationale organisée, les menaces à la cybersécurité, les différends concernant l'énergie et les ressources naturelles et les changements climatiques ne sont que quelques exemples des menaces et risques mondiaux. Néanmoins, ces problèmes présentent souvent des spécificités régionales ou locales manifestes.

C'est la raison pour laquelle la connaissance des dynamiques locales qu'ont les organisations régionales et sous-régionales et le concours de ces dernières sont essentiels pour permettre à la communauté internationale de lutter efficacement contre ces problèmes. L'interaction et les synergies entre l'ONU, l'Union européenne et les autres organisations régionales et sous-régionales, au premier rang desquelles l'Union africaine, sont cruciales aux fins du règlement des conflits. Elles sont également déterminantes en matière de prévention, car les organisations régionales peuvent s'avérer particulièrement utiles pour détecter rapidement les crises potentielles et lancer des initiatives de médiation. Ces dernières années, la coopération entre l'Union européenne et l'ONU s'est considérablement étoffée à la fois en termes de champ d'intervention et de portée. Je m'en tiendrai donc à quelques exemples et questions qui définissent cette coopération mutuellement avantageuse.

Premièrement, l'action humanitaire reste l'un des domaines de coopération clefs entre l'ONU et l'Union européenne. L'Union européenne est le premier donateur mondial dans le domaine humanitaire. En réagissant rapidement aux crises humanitaires, en étroite coopération avec l'ONU, l'Union contribue à sauver des vies dans de nombreuses régions touchées par des conflits et des catastrophes naturelles.

Par exemple, la République centrafricaine continue d'être le théâtre des crimes les plus odieux qui puissent s'abattre sur une nation en conflit. En réaction, l'Union européenne a pris la responsabilité de continuer à envoyer régulièrement des convois aériens de travailleurs humanitaires et de fournitures d'urgence dans ce pays déchiré par un conflit. Elle complète ainsi les efforts déployés sur le terrain par l'ONU, l'Union africaine et d'autres acteurs.

La région du Sahel est une autre région dans laquelle l'ONU et l'Union européenne travaillent en étroite coopération. Au début du mois, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait verser 142 millions d'euros d'aide humanitaire à la région du Sahel en 2014. De même, l'Union européenne appuie des activités qui sauvent des vies au Soudan du Sud, en apportant une aide aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Depuis la fin 2011, et en réponse directe à la crise en Syrie, plus de 2 milliards de dollars du budget de l'Union européenne et de ses États membres ont été consacrés à l'aide à la Syrie et aux pays voisins. Nous appelons à mettre en œuvre pleinement et immédiatement la déclaration présidentielle S/PRST/2013/15 du 2 octobre 2013. Cette crise met à l'épreuve la capacité d'intervention du système d'aide internationale aussi bien du point de vue des organisations humanitaires que de celui des donateurs. Les enseignements tirés devront servir de base à nos efforts conjoints pour continuer d'améliorer le système humanitaire international.

Mon pays participe régulièrement aux efforts humanitaires, tant au niveau bilatéral que par le biais du financement conjoint de l'Union européenne. La Lituanie a contribué à plusieurs reprises aux efforts visant à atténuer la crise humanitaire en Syrie, notamment en fournissant une aide aux réfugiés palestiniens dans le pays, et dernièrement, pour répondre à la crise humanitaire en République centrafricaine.

Un deuxième domaine dans lequel la coopération entre l'ONU et l'Union européenne continue d'avoir un effet sur le terrain est la gestion de crise et les premières phases de consolidation de la paix. L'Union européenne se prépare actuellement à déployer une opération en République centrafricaine, pour appuyer la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et les forces françaises. La Lituanie, quant à elle, s'apprête à rejoindre les efforts de la communauté internationale en République centrafricaine, dans un premier temps en mettant des moyens aériens à disposition de l'opération Sangaris.

Mon pays participe également aux opérations de l'Union européenne au large des côtes somaliennes et au Mali. Ces opérations sont menées en coordination étroite avec les efforts de l'ONU sur place, dont ils sont complémentaires. Il est particulièrement encourageant de noter que, grâce à ces efforts conjoints, la piraterie au large des côtes orientales de l'Afrique a reculé pour atteindre son niveau le plus bas en sept ans. Au Mali, la Lituanie contribue à la mission de formation de l'Union européenne. Nos officiers sont membres de l'équipe qui prodigue formations et conseils aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Cette mission va contribuer au renforcement des institutions nationales, qui sera indispensable pour permettre au Mali d'assurer sa propre défense tandis que le terrorisme, l'extrémisme violent et le trafic international de drogue continuent de faire peser de graves menaces sur le redressement du pays.

L'ONU et l'Union européenne continuent d'œuvrer à un avenir meilleur pour le peuple afghan. La communauté internationale doit tenir ses engagements en Afghanistan, en privilégiant l'appui à la coopération régionale entre l'Afghanistan et ses voisins, le renforcement des capacités des autorités centrales et locales, la consolidation de l'état de droit et le respect des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des filles. Pour sa part, l'Afghanistan doit continuer sur la voie d'une réforme en profondeur et de la démocratie, dans l'intérêt de l'avenir du peuple afghan.

Un troisième aspect que je tiens à souligner est la médiation. À cet égard, je me dois de féliciter personnellement la Haute Représentante pour ses efforts inlassables, ses compétences et sa grande compréhension de la situation dans les Balkans, qui ont abouti à une percée dans les relations entre la Serbie et le Kosovo, ce qui constitue un véritable succès pour toute la région. Grâce à cette avancée décisive, la Serbie et la Kosovo sont désormais sur la voie de l'intégration européenne, puisque les négociations d'adhésion avec la Serbie et les pourparlers sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo sont en cours.

Autre exemple parlant de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne dans le domaine de la médiation, les discussions internationales de Genève concernant les conséquences de la guerre qu'a connue la Géorgie en 2008 sont très importantes pour renforcer la sécurité et la stabilité de la région et doivent se poursuivre.

L'accord intérimaire obtenu pendant les pourparlers entre les E3+3 et l'Iran, présidés par la baronne Ashton, est également un modèle d'efforts de médiation bien coordonnés et synergiques. Nous félicitons la Haute Représentante de ce résultat et espérons que la poursuite des efforts en vue d'un règlement complet de la question nucléaire iranienne aboutira à une stabilité et une sécurité accrues pour toute la région.

Comme nous le savons, les violations des droits de l'homme sont souvent le premier signe de l'imminence d'une crise de plus grande ampleur. Nous ne pouvons espérer briser le cycle des crises et conflits à répétition que si nous veillons au plein respect des droits de l'homme, de la justice, du principe de responsabilité, de

la bonne gouvernance et de l'état de droit en particulier. La Lituanie souligne l'importance du partenariat noué entre l'Union européenne et l'ONU pour renforcer l'état de droit car l'état de droit présente un potentiel énorme pour ce qui est de favoriser la consolidation de la paix après un conflit, de prévenir les conflits armés et d'encourager la marche vers une paix et un développement durables.

Nous accueillons très favorablement l'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général. La Lituanie espère que l'ONU et l'Union européenne, qui sont des partenaires naturels, poursuivront leurs efforts pour garantir à tous une vie digne, sûre et sans danger.

Nous sommes convaincus que la voix de l'Union européenne doit continuer de résonner haut et fort à l'ONU et que les objectifs fondamentaux de l'ONU doivent rester au cœur des initiatives de politique étrangère de l'Union européenne.

Le Secrétaire général comme la Haute Représentante peuvent être assurés que la Lituanie continuera d'appuyer la coopération toujours plus vaste entre l'Union européenne et l'ONU, fondée sur des valeurs communes, pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Président, et je vous félicite de l'élection de votre pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Je tiens également à saluer l'excellente manière dont la Mission de la Lituanie, avec à sa tête l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, dirige nos travaux.

Je félicite la Lituanie d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance et je remercie le Secrétaire général de nous avoir fait part au cours de son exposé de ses réflexions et des problèmes qui se posent. L'exposé de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, a également été très utile.

La présente séance nous permet de réfléchir aux diverses facettes de la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit d'un thème auquel mon pays accorde une grande importance. Au cours de notre présidence du Conseil de sécurité, en août 2013, nous avions d'ailleurs organisé un débat public sur cette question qui avait été présidé par la Présidente argentine, Mme Cristina Fernández (voir S/PV.7015).

Le dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Union européenne est important et fréquent. L'Union européenne a ainsi participé au débat public que je viens de mentionner, ainsi qu'au débat organisé en octobre sous la présidence azerbaïdjanaise et consacré au renforcement du partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (voir S/PV.7050), et, bien entendu, elle est naturellement présente aujourd'hui. Cela atteste d'une tendance qui va, nous l'espérons, s'affirmer et s'étendre à d'autres organisations régionales et sous-régionales, dans la mesure où ce sont elles qui peuvent offrir la compréhension la plus complète et la plus concrète des diverses réalités.

La coopération entre l'ONU et les organismes et accords régionaux et sous-régionaux dans les domaines relatifs au maintien de la paix et de la sécurité fait partie intégrante de la sécurité collective telle qu'elle est envisagée dans la Charte des Nations Unies. Depuis 1945, le rôle des organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention et de règlement des conflits a gagné en importance et touche désormais à une large gamme de situations. L'action des organisations régionales et sous-régionales vient compléter le travail de l'ONU, notamment grâce à leur connaissance de leur région respective et des causes des conflits. Elles présentent des atouts irremplaçables, et donc inestimables, dans le cadre des efforts de prévention et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, y compris le maintien de l'ordre constitutionnel, la défense et la protection des droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit, et la lutte contre l'impunité. De son côté, l'Organisation des Nations Unies apporte son caractère universel et sa légitimité, sa grande expérience et sa capacité opérationnelle dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Il convient de mettre en exergue la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qu'apportent les organisations régionales et sous-régionales dans le déploiement des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle important en matière

de prévention, de règlement, d'efforts de médiation, ainsi que de processus de consolidation de la paix, et de relèvement, reconstruction et développement au sortir d'un conflit. En ce sens, l'Argentine estime qu'il est fondamental d'associer les organisations régionales et sous-régionales, en coopération avec l'ONU, à l'initiative « Les droits avant tout », qui concerne la protection et la promotion des droits de l'homme et l'élaboration de mécanismes de réaction rapide en guise de stratégie préventive pour empêcher que des situations instables ne dégénèrent en conflits graves ou en atrocités à grande échelle.

La collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne se caractérise par son ampleur, tant sur le plan géographique que sur le fond. L'Argentine apprécie la contribution apportée par l'Union européenne à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans sa propre région comme en dehors du cadre européen, en particulier – bien que non exclusivement – en Afrique où nombre d'États membres de l'Union européenne ont maintenu une présence et ont une responsabilité historique. Cette contribution s'est vue renforcée ces dernières années par la coopération de l'Union européenne avec l'Organisation des Nations Unies pour la recherche de solutions aux conflits au Moyen-Orient, en Somalie, au Mali, au Sahel et dans les Balkans, entre autres. Il convient en particulier de souligner le rôle de l'Union européenne dans les négociations internationales et la médiation, son engagement en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix, ainsi que l'aide humanitaire et l'appui logistique qu'elle a fournis dans diverses situations.

Dans le contexte de négociations asymétriques, comme celles qui se déroulent entre Israël et la Palestine, l'appui apporté par la communauté internationale à ceux qui oeuvrent à instaurer la paix sur la base d'un règlement juste et durable prend une importance critique. Nous considérons par conséquent que l'Union européenne, de par sa participation au Quatuor, joue aussi un rôle important à l'appui des pourparlers actuellement en cours, en réaffirmant à tout instant les principes et les paramètres de la solution des deux États, qu'appuie l'écrasante majorité de la communauté internationale.

À cet égard, nous considérons que les directives adoptées par la Commission européenne en juillet, dans lesquelles elle établit qu'elle n'accordera de subventions qu'aux institutions israéliennes situées à l'intérieur des frontières de 1967, et le train de mesures d'assistance récemment proposé sur les plans économique, politique et sécuritaire en cas d'accord entre les parties, sont à notre avis des exemples concrets de ce que peut faire la communauté internationale et qui réaffirment l'attachement de l'Union européenne à la solution des deux États.

S'agissant de la Syrie, nous saluons la contribution financière de l'Union européenne visant à atténuer les effets de la catastrophique crise humanitaire que traverse le pays, l'aide qu'elle apporte aux pays voisins et l'appui qu'elle fournit à la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons aussi de ce que l'Union se redise en permanence pour un règlement politique de la crise conformément au communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Toutefois, nous ne pouvons que regretter qu'elle ait levé l'embargo qui interdisait à ses membres d'exporter des armes vers la Syrie, ce qui a ouvert la voie à une militarisation accrue du conflit, et ce alors qu'elle avait exprimé à plusieurs occasions sa préoccupation face à l'afflux croissant d'armes dans le pays. De même, s'agissant du recours aux sanctions, nous tenons à réaffirmer notre conviction que le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies en fait le lieu le plus adapté pour l'adoption et l'observation de telles mesures.

L'Argentine invite les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union européenne, à redoubler d'efforts et à renforcer leurs capacités en matière de prévention des conflits, ainsi que pour ce qui a trait à la gestion des crises et à la stabilisation au lendemain d'un conflit. Les échanges et la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations et dispositifs régionaux et sous-régionaux revêt une grande importance. Nous invitons la Commission européenne à continuer de travailler, en étroite consultation avec les organisations et dispositifs régionaux et sous-régionaux, aux fins d'assurer des stratégies plus cohérentes et mieux intégrées de consolidation de la paix et de relèvement après un conflit.

Il est nécessaire que tous les organes et institutions de l'ONU adoptent des stratégies préventives et prennent des mesures dans leurs domaines de compétence respectifs pour aider les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à éliminer la pauvreté, à renforcer la coopération et l'aide

au développement, et à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Enfin, la justice et l'état de droit jouent un rôle déterminant aux fins de l'instauration et du maintien de la paix et de la stabilité, et du développement. À cet égard, il est essentiel de mettre fin à l'impunité pour les violations flagrantes des droits de l'homme dans les sociétés en conflit et sortant d'un conflit en vue de faire face comme il convient à la situation actuelle en matière de violations graves du droit international, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de prévenir la commission de crimes graves à l'avenir.

Nous sommes convaincus que les organisations et les arrangements régionaux et sous-régionaux peuvent contribuer à l'application du principe de responsabilité en appuyant le renforcement des capacités des systèmes juridiques nationaux et en collaborant avec les mécanismes régionaux et les tribunaux internationaux, tels que la Cour pénale internationale.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil aujourd'hui et me félicite que vous présidiez ce débat. Je remercie également le Secrétaire général et la Haute Représentante de leurs déclarations instructives.

Une consultation de l'historique des négociations ayant conduit à la Charte des Nations Unies révèle que la rédaction du Chapitre VIII, sur les arrangements régionaux, a donné lieu à des débats particulièrement houleux. S'il est évident que la Charte devait manifestement conférer la primauté du maintien de la paix et de la sécurité internationales à l'institution universelle qu'elle était en train de créer, il n'en restait pas moins qu'il fallait clairement reconnaître l'importante contribution que les organisations régionales pouvaient apporter à la sécurité collective, et définir la relation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Les débats consacrés à ces questions, à Dumbarton Oaks et à San Francisco, ont été particulièrement intenses et ont abouti au Chapitre VIII. Rédigé des décennies avant l'apparition d'organisations régionales comme l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA), qui ont transformé le paysage en la matière, le Chapitre VIII s'est avéré prémonitoire et utilitaire. Comme le Conseil l'a reconnu dans sa déclaration présidentielle d'août dernier (S/PRST/2013/12), la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les accords et organismes régionaux et sous-régionaux fait partie intégrante de la sécurité collective organisée par la Charte.

L'Union européenne s'impose à l'évidence comme un partenaire naturel et crucial de l'Organisation des Nations Unies. Elle participe activement, dans sa propre région et au-delà, à la prévention des conflits, au rétablissement de la paix et au maintien de la paix, ainsi qu'à la lutte contre la prolifération et le terrorisme, autant d'objectifs de notre action collective, telle qu'appuyée de façon non négligeable par le soutien de l'UE et de ses 28 États membres au système des Nations Unies, dont ils constituent ensemble le plus important bailleur de fonds. Cet engagement de l'Union européenne contribue de façon directe et fondamentale à nos efforts collectifs en faveur du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

Depuis le dernier exposé présenté au Conseil par la Haute Représentante, Mme Ashton, il y a juste un an (voir S/PV.6919), d'importants problèmes de sécurité sont apparus ou se sont perpétués dans un certain nombre de pays africains. L'UE a notablement assisté aussi bien l'Organisation des Nations Unies que l'Union africaine dans leurs efforts pour relever ces défis. L'aide de l'UE au renforcement des capacités au Mali et en Somalie et l'appui direct qu'elle fournit à la Mission de l'Union africaine en Somalie jouent un rôle déterminant dans la stabilisation et l'instauration d'une paix durable dans ces pays.

Comme l'a fait observer ce matin le Secrétaire général, la situation en République centrafricaine est extrêmement préoccupante. Un solide appui à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) est indispensable. C'est pourquoi l'Australie se félicite de l'appui apporté par l'Union européenne à la MISCA et de la création de sa propre mission militaire en République centrafricaine. Nous saluons sa ferme volonté, exprimée ce matin, de maintenir cet appui.

L'Australie félicite la Haute Représentante d'avoir négocié la conclusion en avril 2013 de l'accord historique entre la Serbie et le Kosovo et de continuer d'appuyer intensément le dialogue de haut niveau entre les parties aux fins de la pleine normalisation de leurs relations.

S'agissant de l'Iran, les efforts menés par l'UE auront été déterminants pour faciliter l'accord provisoire avec le groupe des « cinq plus un ». L'accord ouvre la

voie à une solution globale à long terme. En attendant, l'Australie s'emploie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), à garantir l'efficacité des sanctions actuelles du Conseil.

Pour ce qui est de la Syrie, l'Australie et l'Union européenne sont de ceux qui pensent que la communauté internationale doit appuyer les efforts menés par le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, pour mettre en place un cadre politique crédible visant à mettre fin au conflit. Nous nous félicitons de l'appui des États membres de l'UE à la création rapide de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie et de leurs efforts pour favoriser l'accès sans entraves des populations qui souffrent en Syrie et dans les pays voisins à l'assistance humanitaire, ainsi que de leurs importantes contributions en réponse aux appels de l'ONU en matière d'aide humanitaire et en faveur des réfugiés en Syrie. Nous comptons sur leur appui pour l'adoption d'urgence d'une résolution sur la crise humanitaire en Syrie.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous félicitons la Haute Représentante, Mme Ashton, de la contribution qu'elle apporte en tant que membre principal du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous saluons l'annonce faite par l'Union européenne, en décembre, qu'elle fournira un appui sans précédent à Israël et aux Palestiniens sur les plans sécuritaire, politique et économique dans le cadre d'un accord sur le statut final.

Pour ce qui est de l'Ukraine, nous saluons la réponse constructive de l'UE face aux manifestations en cours et ses appels au dialogue entre les parties. Nous reconnaissons le rôle important joué personnellement par la Haute Représentante, notamment dans le cadre des nombreux déplacements qu'elle a effectués en Ukraine dernièrement. Nous invitons l'Union européenne à continuer de promouvoir un réglement pacifique et démocratique de cette crise.

Pour finir, étant donné le nombre et la complexité des conflits qui sévissent à travers le monde, la poursuite d'une coopération étroite entre l'ONU et les organismes régionaux reste évidemment cruciale. Les relations entre l'ONU et l'Union européenne témoignent de la pertinence et de l'utilité que continue d'avoir le Chapitre VIII de la Charte et, en particulier, de son caractère éminemment adaptable.

Enfin, je tiens à remercier la Haute Représentante de l'investissement personnel qu'elle consacre, dans le cadre de son mandat, aux efforts visant à renforcer la paix et la sécurité.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier la délégation lituanienne d'avoir organisé la présente séance d'information, et je vous souhaite une chaleureuse bienvenue parmi nous, Monsieur le Ministre, alors que vous présidez cette séance.

Je remercie également votre Représentante permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies de l'impulsion qu'elle a apportée dans le cadre de la présidence des travaux du Conseil, qu'assure votre délégation. Nos deux Missions sont dirigées par des femmes aux compétences remarquables; peut-être cela explique-t-il l'affinité et la coopération étroites qui existent entre nous.

Je voudrais remercier la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, S. E. la baronne Catherine Ashton, de l'exposé qu'elle vient de faire aujourd'hui, et lui préciser que nous entretenons avec la délégation de l'Union européenne à New York une coopération très étroite sur toutes les questions relatives à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Au nom de ma délégation, je tiens également à remercier personnellement Mme Ashton de l'adoption en 2013 du budget affecté à l'initiative de partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Afrique, qui s'élève à environ 30,5 milliards d'euros, et dont sa délégation nous a aimablement informés.

Nous remercions par ailleurs S. E. le Secrétaire général, avec qui nous avons la chance d'être en étroite relation et en contact presque quotidiennement, du rôle de premier plan qu'il joue aux fins de la consolidation et de la promotion des relations entre l'ONU et les organisations régionales, et en particulier de son attachement au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et aux initiatives de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies était visionnaire en ce qu'il jetait les bases permettant à l'ONU et aux organismes régionaux d'œuvrer de concert afin de prévenir, de gérer et de résoudre les crises. En effet, nombre d'organismes régionaux et sous-régionaux ont mis en place des stratégies pour recourir efficacement à la prévention des conflits et à

la médiation, et garantir le maintien et la consolidation de la paix, tout en s'appuyant sur les acquis engrangés par l'ONU dans ces domaines. La coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales tend à s'intensifier et s'avère bénéfique pour tous. On a démontré à maintes reprises la contribution psrticulière que peuvent apporter les organismes régionaux et sous-régionaux de par la compréhension généralement immédiate des conflits locaux et régionaux et des causes profondes de ces conflits, ainsi que de par la capacité qu'elles ont d'y apporter une réponse.

La coopération qui existe de longue date entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies englobe désormais tout l'éventail des types de réponse aux crises internationales – depuis l'intervention immédiate en cas de crise jusqu'au développement, en passant par l'action humanitaire, le maintien de la paix et la consolidation de la paix – et ce même en dehors du continent européen. Il faut aussi reconnaître que l'Union européenne est un partenaire engagé qui fournit aux organisations régionales un soutien important en matière de renforcement des capacités. Nous relevons à cet égard l'importante contribution apportée par l'Union européenne au développement économique et à la stabilisation de la région des Balkans occidentaux en vue de renforcer la démocratie, la prospérité économique, la stabilité et la coopération régionale. Nous invitons les parties à approfondir cette interaction constructive.

L'Union européenne demeure un partenaire important pour l'Union africaine (UA) alors qu'elle continue de mettre au point l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En Somalie, par exemple, des initiatives européennes comme l'opération Atalante et la mission de l'Union européenne EUCAP Nestor, visant au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique ont grandement contribué à l'amélioration de la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Nous reconnaissons les efforts déployés actuellement par l'Union européenne pour tenter de stabiliser les situations de conflit au Mali et en République centrafricaine. L'assistance technique et les avoir-faire qu'elle apporte à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ainsi que son aide au renforcement des capacités de la Mission témoignent clairement de la volonté de l'Union européenne de garantir la sécurité et le développement non seulement du Mali, mais aussi de l'ensemble de la région du Sahel. La décision de l'Union européenne de mettre en place une opération temporaire pour aider la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à protéger la population civile, et contribuer à l'acheminement de l'aide humanitaire est une preuve supplémentaire de la manière dont les organisations régionales peuvent coopérer entre elles dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Les états de service de l'Union européenne reflètent également les valeurs, les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le soutien qu'elle apporte à la promotion de la sécurité, du développement, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme à travers le monde est amplement démontré. L'Union européenne a en outre défendu à cor et à cri une action internationale concertée en faveur de la protection des civils en période de conflit armé. Tout cela, au même titre que d'autres efforts humanitaires, tel son appui au renforcement du rôle des femmes dans le règlement des conflits, démontre la capacité de coopération de l'Union européenne à l'échelle mondiale.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour souligner l'importance de la coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine. En 2006, elles ont conclu un accord sur un programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui constitue le cadre principal de l'aide de l'ONU à l'UA. Au titre de ce programme, l'ONU apporte son soutien à l'Union africaine dans des domaines tels que le renforcement de ses capacités de médiation, l'aide électorale et l'assistance technique à son Conseil de paix et de sécurité. L'ONU et l'UA s'emploient également à maintenir la paix et la sécurité en collaborant au sein d'opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA discutent, lors de leurs consultations annuelles, de questions d'intérêt commun, en particulier des situations de conflit en Afrique. Ces consultations sont mutuellement bénéfiques, car elles permettent de coordonner étroitement l'action de l'ONU et de l'UA dans les domaines liés à la paix et à la sécurité. Nous pensons que le processus pourrait bénéficier d'un renforcement de la coordination des politiques entre les deux organisations.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à la collaboration entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous considérons l'Union européenne comme un bon exemple de la manière dont cette collaboration peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme

l'indique la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2014/4), nous souhaiterions que cette coopération soit renforcée.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens à vous souhaiter en outre la bienvenue, ainsi qu'à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, que j'aimerais remercier, comme je remercie le Secrétaire général, de son exposé.

La Jordanie accueille favorablement le partenariat et la coopération entre l'ONU et l'Union européenne. L'Union européenne jouit d'un grand respect sur la scène internationale en raison du rôle équilibré qu'elle joue dans les différents dossiers internationaux, et du fait qu'elle est elle-même un exemple en termes de progrès régional et d'instauration de la paix. Nous sommes convaincus que la coopération entre l'ONU et l'Union européenne sur les questions de paix et de sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, contribuera de manière significative à l'amélioration de la sécurité collective. L'Union européenne dispose d'importantes ressources économiques, politiques et de sécurité qui lui permettent de jouer un rôle efficace dans les efforts internationaux de prévention et de règlement des conflits.

Je voudrais aborder certains aspects de la coopération complémentaire entre l'ONU et l'Union européenne.

Premièrement, l'Union européenne est un partenaire véritable et efficace dans le cadre des efforts visant à parvenir à un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient, sur la base d'une solution à deux États. La Jordanie s'engage à développer et à renforcer ses efforts conjoints avec l'Union européenne pour établir la paix dans notre région. La Jordanie convient avec l'Union européenne de la nécessité d'appuyer les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis en vue d'encourager des pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens. Nous saluons l'annonce faite ici par l'Union européenne selon laquelle elle entend apporter un appui aux deux parties si elles parviennent à un accord, à titre exceptionnel, en plus de l'appui qu'elle apporte à l'Autorité nationale palestinienne. Nous nous réjouissons également du rôle excellent et judicieux que joue l'Union européenne au sein du Quatuor, aux côtés de l'ONU, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, la Jordanie se félicite de la célérité et de l'efficacité avec lesquelles l'Union européenne a réagi aux appels internationaux face à la crise humanitaire en Syrie et à ses répercussions dans les États voisins, qui continuent d'accueillir un nombre croissant de réfugiés syriens. La Jordanie apprécie hautement les différentes formes d'appui que l'Union européenne apporte au peuple syrien et aux États voisins.

La Jordanie appuie le rôle efficace que joue l'Union européenne dans la coordination des efforts diplomatiques visant à parvenir à une solution pacifique et globale négociée à la question nucléaire iranienne. La Jordanie salue l'accord conclu entre les Gouvernements des E3+3 et l'Iran autour du plan d'action conjoint, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, la Jordanie estime que l'Union européenne a un rôle crucial à jouer dans la stabilité et le développement économique des Balkans occidentaux. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts que déploie personnellement la baronne Ashton pour renforcer le dialogue entre la République de Serbie et le Kosovo dans le cadre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux pays, un accord historique. Cet accord aidera non seulement à relever les défis auxquels les deux parties seront confrontées pendant la prochaine phase de ce processus, mais également à étendre la culture de dialogue et de coopération à l'ensemble de la région, et à garantir ainsi la stabilité et le respect des droits de l'homme.

Troisièmement, la Jordanie salue l'engagement de l'Union européenne de contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique en jouant un rôle capital dans les efforts internationaux de lutte contre la menace constante que représente la piraterie. Nous saluons également sa contribution à la formation des forces somaliennes, en coopération avec la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous nous félicitons en outre des efforts consentis par l'Union européenne dans le cadre de son appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de sa contribution au déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine. À cet égard, nous appelons à la mise en oeuvre de tous les moyens possibles pour rétablir la stabilité dans ces régions.

S’agissant, quatrièmement, de l’examen des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sont au cœur des responsabilités du Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, nous voudrions souligner que les opérations de maintien de la paix font partie des outils les plus efficaces dont dispose l’ONU pour accompagner les États sur le chemin difficile de la guerre à la paix. La Jordanie, qui est l’un des principaux pays fournisseurs de contingents, estime que l’appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une responsabilité internationale collective, en raison notamment du fait que la demande, en matière d’opérations de ce genre, ne cesse de croître. Même si nous sommes reconnaissants de l’appui budgétaire de l’Union européenne aux opérations de maintien de la paix, nous exprimons l’espoir que les États membres de l’Union européenne, qui sont dotés de fortes capacités en matière de maintien de la paix, accroîtront leur investissement dans les opérations des Nations Unies sous la forme de contingents et d’effectifs de police.

Pour terminer, nous souscrivons à la déclaration présidentielle qui a été adoptée aujourd’hui par le Conseil (S/PRST/2014/4).

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d’avoir pris l’initiative d’organiser le débat d’aujourd’hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et la Haute Représentante de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, de leurs déclarations respectives.

Comme nous l’avons déjà déclaré au Conseil, les débats de ce genre représentent une occasion de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines d’intérêt commun et en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union européenne, l’un des modèles de coopération les plus avancés existant entre l’ONU et diverses organisations régionales, porte sur l’ensemble des activités liées au maintien de la paix et de la stabilité, telles que la prévention des conflits, la médiation, la gestion des crises, la consolidation de la paix, le développement, l’aide humanitaire, la promotion de l’état de droit, l’aide et la coopération politique.

Il ne fait aucun doute que l’Union européenne est devenue une institution très importante pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sous tous leurs aspects à travers le monde, particulièrement en Afrique. Nous apprécions à sa juste valeur le partenariat entre l’Union européenne et l’Union africaine dans divers domaines, notamment l’appui logistique et le renforcement des capacités. Nous estimons que les réunions annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l’Union européenne sont des outils très importants à l’appui des efforts que déploie l’Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

En Somalie, l’Union européenne joue un rôle très important à l’appui de la Mission de l’Union africaine en Somalie, et dans les efforts visant à stabiliser le pays et lutter contre la piraterie au large de ses côtes. Nous félicitons en particulier l’Union européenne d’avoir organisé la conférence des donateurs sur la Somalie tenue à Bruxelles l’an dernier et nous sommes convaincus que les contributions annoncées à cette conférence aideront la Somalie à renforcer ses institutions.

En République centrafricaine, le Rwanda se félicite de la détermination avec laquelle l’Union européenne continue de protéger les civils, comme en témoigne sa décision de déployer au moins 1 000 soldats dans ce pays pour épauler la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), à laquelle participent des contingents rwandais. Nous saluons également l’annonce faite par la France du déploiement de 400 soldats en renfort de l’opération Sangaris, dans le cadre de l’effort qui continue d’être déployé pour stabiliser la République centrafricaine, déchirée par des crimes atroces et par le nettoyage ethnique, qui visent principalement la communauté musulmane. Nous saluons par ailleurs la décision de l’Union européenne d’allouer environ 75 millions d’euros à titre d’aide à la MISCA. Toutes ces contributions démontrent clairement que l’Union européenne comprend la notion de partage de la charge entre l’ONU et les organisations régionales dans le cadre du maintien de la paix et de la stabilité.

Le Rwanda salue également le rôle que joue l’Union européenne dans la mise en place des institutions étatiques au Mali, où environ quatre bataillons des forces armées maliennes ont déjà reçu une formation prodiguée par la mission de formation de l’Union européenne au Mali. Il ne fait aucun doute que

cette formation aidera l'armée malienne à maintenir la paix et la stabilité. Nous attendons avec intérêt un appui supplémentaire de l'Union européenne à cet égard.

Hors du continent africain, nous saluons la contribution importante de l'Union européenne à la promotion de l'état de droit au Kosovo dans le cadre de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et son rôle de médiation entre la Serbie et le Kosovo. Ces efforts de médiation ont abouti à la signature le 19 avril 2013 d'un document historique : le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo.

Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par l'Union européenne, y compris par les Gouvernements des E3+3, dans le déblocage des négociations relatives au programme nucléaire iranien, ainsi que son rôle au Moyen-Orient, dans la destruction des armes chimiques syriennes et sa précieuse contribution aux secours humanitaires en Syrie.

Malgré ces progrès importants, comme c'est le cas pour la plupart des autres organisations régionales, la coopération entre l'ONU et l'Union européenne n'a pas encore atteint tout son potentiel. De plus en plus, les missions de l'Union européenne sont déployées dans des zones où l'ONU est déjà présente. Les deux organisations sont souvent déployées dans les mêmes pays mais ne coordonnent pas forcément leurs activités. Dans certaines situations, des missions partagent les mêmes locaux mais la coopération entre les deux organisations est minimale, voire inexistante. À cet égard, nous pouvons donner l'exemple de l'Afghanistan, avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; de la République démocratique du Congo, avec la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, la Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa en ce qui concerne l'Unité de police intégrée et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; et de la Somalie, avec l'opération Atalante et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

Nous considérons que le renforcement de la coopération entre les deux organisations, comme le souligne la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2014/4), permettra d'en accroître l'efficacité et d'éviter le chevauchement des efforts. Ce n'est que par une coopération renforcée avec d'autres acteurs, tant au Siège que sur le terrain, qu'une telle coopération peut avoir de très grandes chances d'obtenir de bons résultats en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je ne peux terminer ma déclaration sans remercier au nom de mon pays l'Union européenne du rôle qu'elle joue dans l'aide apportée à de nombreux pays afin de leur permettre de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans le cadre de la reconstruction après un conflit, et notamment de son appui dans la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités, l'éducation, la promotion de l'état de droit et la bonne gouvernance. Nous considérons néanmoins que la responsabilisation et le respect mutuels contribueront à accroître l'efficacité de l'aide au développement et favoriseront la stabilité et le développement dans les États et entités bénéficiaires.

Enfin, comme il s'agit du dernier exposé présenté au Conseil de sécurité par la Haute Représentante de l'Union européenne dans le cadre de ses fonctions actuelles, le Rwanda tient à déclarer qu'il apprécie particulièrement le rôle qu'elle a personnellement joué en faveur de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU ainsi que pour la paix et la sécurité dans différentes parties du monde, en particulier sur le continent africain.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Président, et vous félicitons, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, de leurs exposés.

Comme nous l'avons souligné dans de précédentes déclarations au Conseil, le Chili considère que l'action collective est impérative pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales et qu'elle est renforcée par la participation des organisations régionales et sous-régionales. C'est le sens que mon pays donne au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela nous conduit à promouvoir un multilatéralisme efficace doté d'une réelle capacité de tirer parti de la contribution des organismes régionaux et sous-régionaux pour faire face aux crises et conflits pouvant porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

La déclaration présidentielle que nous venons d'adopter (S/PRST/2014/4) représente une interprétation et une application adéquates des possibilités qu'offrent

les dispositions de ce Chapitre, qui encadre l'alliance stratégique entre l'ONU et l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec satisfaction le renforcement du travail que réalise l'ONU avec l'Union européenne au profit de la paix et de la sécurité internationales.

Le document adopté rend compte du rôle spécifique de plus en plus important que l'Union européenne joue en tant qu'acteur majeur du système international, en particulier dans le cadre de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le travail que cette organisation réalise à l'appui d'autres organisations régionales et sous-régionales est particulièrement important, et nous considérons que cette interaction est positive et doit être maintenue, dans tous les cas, dans un esprit de collaboration et de coordination.

Nous avons pu vérifier ce qui précède, à l'échelle de notre pays, dans le cadre de la participation active de contingents chiliens à l'opération Althea, en Bosnie-Herzégovine, depuis maintenant 10 ans. La récente signature de l'accord-cadre de participation aux opérations de gestion de crises, qui constitue une base juridique pour la participation du Chili aux opérations civiles et militaires de gestion de crises menées par l'Union européenne, permettra d'approfondir cette coopération et illustre concrètement l'excellente relation de coopération que nous avons dans différents domaines, la maturité de nos relations et les valeurs que nous partageons.

Pour le Chili, il était important d'appuyer cette déclaration présidentielle car elle rend compte des valeurs et principes consacrés par notre commune Charte des Nations Unies. De même, elle met en évidence les questions transversales qui concernent l'ONU, sont appuyées par l'Union européenne et correspondent à des aspects de la politique étrangère du Chili, à savoir la coopération pour le développement, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la protection des civils et la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, la consolidation de la paix et le maintien de la paix.

Nous partageons également les mêmes vues sur la pertinence de l'état de droit pour la promotion et le maintien de la paix, la stabilité et le développement, y compris la coopération avec les mécanismes de justice internationale, notamment la Cour pénale internationale.

Dans sa déclaration présidentielle du 6 août 2013 (S/PRST/2013/12), le Conseil reconnaît que, connaissant bien leur région, les organismes régionaux et sous-régionaux sont bien placés pour appréhender les causes des conflits armés, ce qui peut être utile aux fins de la prévention ou du règlement de ces conflits. Nous souscrivons pleinement à cette proposition, dont nous considérons qu'elle réaffirme la complémentarité du travail des organisations régionales et sous-régionales et du travail réalisé par l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, je remercie Mme Ashton de son engagement personnel en faveur du règlement et de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de la présidence lituanienne des travaux du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général de ses propos de ce matin, et en particulier de ses observations percutantes sur la question de la République centrafricaine.

Les États-Unis saluent le retour de la Haute Représentante, Catherine Ashton, au Conseil et la remercient d'avoir développé la question des importantes relations entre l'Union européenne et l'ONU. Je tiens à dire que nous apprécions la contribution qu'elle apporte à titre personnel et que nous nous réjouissons de poursuivre notre travail avec elle jusqu'à la fin de son mandat. Bien entendu, nous lui souhaitons également plein succès dans ses activités futures, mais nous espérons et comptons accomplir encore bien des choses ensemble, d'ici à la fin de l'année, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Les résolutions et déclarations du Conseil de sécurité sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales mettent l'accent sur l'importance que revêt la mise en place d'un partenariat efficace. Dans ce contexte, nous souscrivons pleinement à la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2014/4). Nous partageons la conviction de l'Union européenne qu'en matière de lutte contre les problèmes mondiaux, la communauté internationale doit s'appuyer sur un système multilatéral efficace, et nous apprécions l'accent mis par l'Union européenne sur un multilatéralisme efficace en tant qu'élément clef de son action extérieure. L'Union européenne est un partenaire indispensable de l'ONU et, bien entendu, des États-Unis également. Je voudrais souligner plusieurs

domaines dans lesquels l'Union européenne apporte tout particulièrement une contribution importante à la promotion de la paix, de la sécurité et du respect des droits de l'homme au niveau international.

Le Service européen pour l'action extérieure est une jeune organisation, mais il a déjà une influence considérable dans sa région. Mon gouvernement apprécie le rôle que joue l'Union européenne dans la promotion de la stabilité européenne – en particulier les efforts que déploie la Haute Représentante, Mme Ashton, à la tête du dialogue facilité par l'Union européenne entre le Kosovo et la Serbie, qui ont mené à la signature de l'accord historique d'avril 2013 sur la normalisation des relations. J'ai une certaine expérience de la région et je faisais partie des sceptiques avant le début du dialogue, mais les efforts inlassables de la Haute Représentante – comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il y a eu 226 heures de réunion au total – et le leadership courageux des Premiers Ministres Thaçi et Dačić ont montré qu'en s'asseyant face à face, en s'efforçant d'aplanir leurs divergences et en se tournant vers l'avenir, des rivaux d'autrefois pouvaient être à l'origine de changements historiques. Ils méritent nos éloges et notre appui afin de garantir la pleine mise en œuvre de leur pacte. À l'évidence, un très gros travail les attend.

Les contributions de l'Union européenne à la réalisation des objectifs de l'ONU dépassent largement les frontières de l'Europe. De son rôle en tant que membre du Quatuor pour la paix au Moyen-Orient à son engagement sur le dossier iranien, l'Union européenne travaille en étroite collaboration avec ses partenaires au renforcement de la stabilité et de la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons que l'Union européenne ait annoncé en décembre qu'elle fournirait un appui sans précédent sur les plans politique, économique et de la sécurité aux Israéliens et aux Palestiniens en cas d'accord sur le statut final.

L'Union européenne joue un rôle particulièrement important en Afrique, continent auquel le Conseil accorde une attention considérable. Mon gouvernement félicite l'Union européenne de la mise en place de la Stratégie commune Afrique-Union européenne, qui vise à promouvoir la coopération dans divers domaines, notamment la paix, la sécurité, la gouvernance démocratique et les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous applaudissons également l'Union européenne de s'être engagée à renforcer les capacités de l'Union africaine en matière de lutte contre les conflits sur le continent par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

Les membres du Conseil ont pu se rendre compte de l'impact de l'Union européenne sur le terrain au cours de leur récente visite au Mali. Nous avons eu le privilège de nous entretenir avec le commandant de la mission de formation de l'Union européenne au Mali, le général de brigade Bruno Guibert, et d'évoquer les efforts que déploie l'Union européenne pour remettre sur pied l'armée malienne, objectif essentiel pour rétablir durablement la stabilité dans le pays. J'ai été impressionnée par le travail acharné fourni par les 550 militaires originaires de 23 pays européens qui aident les forces armées maliennes à retrouver leur capacité de garantir la sécurité dans tout le Mali et à procéder à des réformes cruciales qui mettent, notamment, l'accent sur le respect par l'armée malienne des droits de l'homme et du droit international.

Nous le savons, l'Union européenne appuie activement le processus de stabilisation en République centrafricaine, puisqu'elle fournit une assistance d'environ 200 millions d'euros dans les domaines humanitaire et de la sécurité afin de venir en aide à la population du pays. Nous nous félicitons que l'Union européenne ait récemment annoncé qu'elle allait mobiliser 25 millions d'euros supplémentaires en faveur de la Mission sous conduite africaine et qu'elle ait accepté de déployer jusqu'à 500 militaires à l'appui de cette opération vitale. Nous espérons que ces contingents seront mobilisés et déployés au plus vite. En décembre, lorsque je me suis rendue en République centrafricaine, j'ai été profondément attristée et choquée par la terrible violence à caractère religieux, alimentée par une absence presque totale de sécurité et de responsabilité, que j'y ai vue. Nous devons de toute urgence renforcer notre appui aux efforts que déploient les chefs chrétiens et musulmans qui cherchent à mettre un terme aux tueries et à rétablir les fondements de l'unité nationale. Je salue le rôle de chef de file que joue l'Union européenne en cette période critique et compte sur un dialogue constant entre l'Union européenne, l'Union africaine et tous les membres du Conseil concernant la marche à suivre. Nous convenons avec le Secrétaire général que la situation est on ne peut plus urgente.

Mon gouvernement partage également les préoccupations de l'Union européenne en ce qui concerne les crises au Soudan du Sud et dans la région du Sahel. Nous appuyons les efforts que déploie l'Union européenne pour promouvoir des solutions pacifiques

dans la région du Sahel, notamment sa récente promesse de débloquer 142 millions d'euros d'aide humanitaire cette année afin de répondre aux besoins urgents de la population civile.

L'Union européenne lutte également contre un certain nombre de problèmes transfrontières, notamment le fléau de la piraterie. Nous nous félicitons donc que l'Union européenne préside le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, créé par la résolution 1851 (2008). Nous partageons la volonté de l'Union européenne d'éliminer totalement les actes de piraterie et les prises d'otages. Nous prenons également note de l'accent mis par l'Union européenne sur la prévention et le renforcement des capacités maritimes régionales, de son engagement croissant dans cette entreprise et des efforts qu'elle déploie pour remonter la filière des flux financiers liés à la piraterie.

Enfin, nous nous félicitons que l'Union européenne se soit engagée, comme l'indique le communiqué publié lundi à l'issue de la réunion du Conseil Affaires étrangères, à continuer de promouvoir activement les droits de l'homme à l'ONU. Les États-Unis partagent cette volonté de promouvoir et de protéger les libertés fondamentales en s'opposant à la répression dont est victime la société civile dans le monde entier, en éliminant la violence sexiste, en défendant les droits fondamentaux des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres, et en luttant contre les tentatives de restreindre la liberté d'expression. Les États-Unis se tiennent aux côtés de l'Union européenne dans sa lutte pour faire respecter les valeurs consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue et vous féliciter de votre accession à la présidence. Je remercie également la présidence lituanienne de l'organisation de la séance de ce matin sur un thème aussi important que celui de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union européenne, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je remercie le Secrétaire général et la Haute Représentante de l'Union européenne, la baronne Catherine Ashton, de leurs interventions. Je tiens à saluer le leadership, l'engagement constant et l'immense contribution de l'Union européenne dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Face à la gravité et à la multiplicité des conflits et crises que traverse le monde, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est une question d'une importance capitale. Cette coopération prend un relief particulier quand elle implique un acteur régional majeur comme l'Union européenne, compte tenu de son poids, de ses atouts et de son rôle croissant dans la gestion des crises.

Le Tchad reconnaît le rôle principal que confère la Charte des Nations Unies au Conseil de sécurité aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même temps, il tient à souligner la contribution non négligeable qu'apportent les organisations régionales et sous-régionales à l'ONU en la matière. À cet égard, le transfert d'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali est un exemple de coopération efficace entre l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU.

De même, l'étroite collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le règlement de la crise en République centrafricaine par le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine peut également être citée comme un élément de complémentarité et de synergie dans la gestion des crises. Le déploiement d'un contingent de 500 soldats de l'Union européenne en République centrafricaine, autorisé par le Conseil de sécurité, vient renforcer davantage ce partenariat et traduit l'élan de solidarité de la communauté internationale.

L'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent resserrer davantage leur coopération dans les domaines de l'alerte rapide en cas de crise, de la prévention des conflits ainsi que du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. L'action des organisations régionales et sous-régionales dans ces domaines peut bien compléter celle menée par l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En outre, la proximité géographique et la connaissance des réalités locales font de ces organisations des partenaires à même de mieux comprendre les causes des conflits et d'aider à leur règlement.

La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales devrait se traduire par le renforcement des capacités régionales et l'appropriation en matière de maintien de la paix,

afin de promouvoir une prise en charge régionale de la gestion des crises. L'appui logistique des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie et le précieux soutien financier et politique de l'Union européenne à cette opération constituent un bel exemple de partenariat visant à renforcer les capacités régionales. Il convient également de souligner pour s'en féliciter que l'assistance multiforme de l'Union européenne à l'Architecture africaine de paix et de sécurité répond à ce souci et à cette logique. Nous encourageons l'Union européenne à continuer à apporter son soutien à l'Union africaine et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général.

Le renforcement des capacités régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité devrait obéir à une approche holistique pour permettre aux organisations régionales et sous-régionales de développer des aptitudes à gérer les questions liées aux droits de l'homme, à l'impunité, à la protection des enfants et aux femmes, indissociables des opérations de maintien de la paix. Pour ce faire, elles devraient bénéficier d'un financement adéquat. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union européenne d'apporter leur expertise et leur appui financier à l'Union africaine dans ce domaine.

Pour conclure, nous disons que prévenir, gérer et résoudre efficacement les crises dans le monde nécessite une étroite et permanente coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, une action internationale concertée reposant sur une approche pragmatique, axée sur les résultats, et tenant compte des avantages comparatifs des différents acteurs. L'Union européenne est un partenaire de premier plan des Nations Unies, à même d'aider à promouvoir un tel partenariat.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de vous accueillir au Conseil, pour la présidence des travaux de la présente séance. Les exposés de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité devant le Conseil de sécurité sont désormais une bonne tradition. Nous sommes très reconnaissants à Mme Ashton de son exposé d'aujourd'hui.

La Fédération de Russie a toujours été favorable au développement et au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux. Cette coopération doit être ancrée dans la Charte des Nations Unies, et notamment son chapitre VIII. C'est sur cette base, et conformément, également, à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, adoptée en mai 2011, que doit se construire la coopération entre notre organisation universelle et l'Union européenne. Objectivement, cette dernière est l'un des grands acteurs économiques et politiques de la scène internationale et elle contribue au renforcement du multilatéralisme, sous l'égide de l'ONU, à la lutte contre les nouveaux défis et menaces, pour l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles et pour l'élimination de la pauvreté.

Nous saluons les efforts que fait l'Union européenne pour régler de manière pacifique la question du programme nucléaire iranien. Nous sommes convaincus que, par des efforts constructifs communs, nous parviendrons à poursuivre sur la voie de l'application des premières initiatives prises dans le cadre de l'accord de Genève et du plan d'action conjoint adopté le 24 novembre 2013 entre le groupe des « cinq plus un » et l'Iran, ce qui permettra de dissiper certaines des préoccupations les plus vives que ressentent encore quelques parties concernant le caractère pacifique des activités nucléaires de Téhéran, et ce, dans le respect des droits inaliénables de l'Iran en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont le droit d'enrichir l'uranium.

S'agissant de la gestion des crises, l'Union européenne et ses membres doivent continuer de se conformer strictement aux décisions du Conseil de sécurité. À cette condition, la Russie est prête à instaurer une coopération pratique avec l'Union européenne en matière de règlement des crises. Nous restons intéressés par l'élaboration d'un accord de coopération bilatérale fondé sur l'égalité des droits des deux parties dans ce domaine. Non seulement un tel accord permettrait de mieux tirer parti du potentiel de coopération entre la Russie et l'Union européenne dans le domaine de la sécurité, mais il contribuerait également à accroître notablement les capacités conjointes de prévention et de gestion des crises.

Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à intensifier les efforts internationaux pour trouver un règlement à la situation en République centrafricaine. À cet égard, nous espérons que Bruxelles accordera toute l'attention voulue à la recommandation tendant à ce qu'elle renforce la présence de ses forces de maintien de la paix en République centrafricaine, notamment en accélérant le déploiement de sa mission sur place. Cette question relève de la compétence même du Conseil de

sécurité, en vertu de laquelle nos partenaires de l'Union européenne ont si résolument sollicité et si rapidement réussi à obtenir l'aval du Conseil à l'opération européenne en République centrafricaine, avant même la fin des procédures d'accord ayant trait à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, qui était déjà déployée.

Nous ne cachons pas que nous sommes quelque peu étonnés par les informations selon lesquelles la composition de cette Mission ne serait toujours pas clarifiée puisqu'il se pourrait que la plupart des pays qui lui fourniront des contingents ne soient pas membres de l'Union européenne. Nous nous inquiétons de ce que cela pourrait influer sur la capacité de la mission de l'Union européenne de gérer la situation, dans le cadre déjà chaotique de la situation en République centrafricaine.

Nous partageons la conception de l'Union européenne concernant un règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à un accord sur le statut définitif qui soit acceptable par les Palestiniens et les Israéliens, sur la base internationalement reconnue des résolutions du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Nous comptons continuer de coopérer constructivement avec Bruxelles, dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient, afin d'appuyer pleinement le processus de paix en associant les parties au conflit et les acteurs régionaux.

Nous prenons acte des efforts déployés par l'Union européenne pour acheminer de l'aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées en Syrie. Cela étant, les effets positifs de cette aide sont en grande partie annulés par les sanctions unilatérales imposées par l'Union européenne contre la Syrie, et qui ne font qu'aggraver la situation humanitaire déjà extrêmement difficile sur le terrain. Lever ces sanctions contribuerait véritablement à alléger les souffrances du peuple syrien. De manière générale, l'imposition de sanctions unilatérales, sans l'aval du Conseil de sécurité, est contre-productive.

Tout en reconnaissant l'importance des efforts dque déploie l'Union européenne pour établir le dialogue entre la République serbe et le Kosovo, nous tenons à souligner que tout accord entre les deux parties doit être conclu par les parties elles-mêmes, sans pression d'aucune sorte et sans mettre à mal le rôle de l'ONU. La résolution 1244 (1999) est toujours pleinement en vigueur et reste le socle juridique reconnu internationalement pour un règlement au Kosovo. C'est avec l'autorisation du Conseil de sécurité que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a transféré à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) certaines prérogatives, dont celle-ci ne peut disposer comme bon lui semble. Puisque la résolution 1244 (1999) est toujours en vigueur, ces pouvoirs, sur le plan du droit international, continuent de relever de compétence de la MINUK et ne peuvent pas être transférés à un tiers, encore moins à des structures relevant d'un Kosovo autoproclamé indépendant. Les autorités serbes partagent ce point de vue, comme nous l'a confirmé le Premier Ministre serbe le 10 février dernier, au cours du débat sur la question (voir S/PV.7108). À cet égard, nous sommes préoccupés des signes qui semblent indiquer des projets de reconfiguration d'EULEX, voire de réduction de ses effectifs.

Mme Ashton n'a abordé que brièvement la question de l'Ukraine, mais nous partageons son point de vue : la sortie de crise doit être trouvée par le peuple ukrainien lui-même. Nous espérons que cela sera appliqué en pratique, sans menace de sanctions, sans mise en concurrence des uns et des autres en vue de promouvoir les valeurs européennes de certains acteurs extérieurs, pour déterminer qui obtiendra un portefeuille au sein du futur Gouvernement ukrainien. Nous pensons également que l'Union européenne doit pouvoir partager son expérience quant à la matière d'intervenir face à des manifestations de rues.

Pour terminer, je tiens à dire que, s'il est certes de plus en plus nécessaire de définir des mécanismes efficaces de répartition des tâches entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, le Conseil de sécurité assume irrévocablement la responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là un fait consacré par la Charte des Nations Unies, qui ne peut être remis en question.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Lituanie de son iniative de convoquer la présente séance consacrée à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine se félicite de ce que le Ministre des affaires étrangères, M. Linkevičius, préside la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Ashton, de leur

présence. Nous avons écouté avec attention les exposés du Secrétaire général et de Mme Ashton.

L'Organisation des Nations Unies est au cœur du système de sécurité collective internationale. C'est au Conseil de sécurité qu'est confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique dans leurs régions respectives, ce qui vient compléter de façon utile l'action menée par l'ONU.

Aujourd'hui, les défis mondiaux et régionaux ne cessent de croître et les enjeux nationaux en matière de sécurité sont imbriqués. Le resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales favorise la promotion du multilatéralisme et la consolidation et le renforcement du dispositif international de sécurité collective.

La Chine appuie l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour approfondir leur coopération avec l'Union européenne et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Nous pensons que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations doit se fonder sur le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des normes régissant les relations internationales. Il convient de prêter attention à la coordination et à l'harmonisation afin de pouvoir tirer le plus grand parti possible des avantages relatifs de chacun dans le cadre de l'action conjointe menée aux fins du maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement internationaux et régionaux.

Ces dernières années, l'Union européenne a régulièrement collaboré avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, en s'impliquant et en jouant un rôle important dans le règlement de problèmes de tensions régionales, comme le programme nucléaire iranien, ainsi que de situations au Moyen-Orient, en Somalie, au Mali et en République centrafricaine. Dans l'exposé qu'il a présenté ce matin, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a évoqué la République centrafricaine où la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité n'a cessé de se détériorer ces derniers temps et où le conflit violent entre différents groupes religieux continue de prendre de l'ampleur. La Chine considère cette situation extrêmement préoccupante et espère que la communauté internationale redoublera d'efforts et agira dès que possible pour aider le nouveau Gouvernement de transition de la République centrafricaine à stopper la violence et à rétablir l'ordre social.

La Chine encourage et appuie l'Union européenne dans ses efforts constants pour jouer un rôle positif et constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales. Nous formons l'espoir que dans le cadre de sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, l'Union européenne respectera les principes de base énoncés dans la Charte des Nations Unies, comme l'égalité souveraine et le règlement pacifique des différends, et qu'elle maintiendra son engagement en faveur du règlement des problèmes liés aux foyers de tensions régionaux par la voie des bons offices, de la médiation et d'autres moyens pacifiques. La Chine espère aussi que l'Union européenne puisera dans ses propres ressources et utilisera ses avantages relatifs pour fournir aux pays touchés l'aide au développement dont ils ont besoin pour renforcer leurs propres capacités de développement, éliminant ce faisant les causes profondes des conflits.

Comme le Président Xi Jinping l'a indiqué, la Chine, en tant que plus grand pays en développement, et l'Union européenne, en tant que plus grande union d'États développés, sont deux forces majeures de maintien de la paix dans le monde. En tant que premières économies mondiales, la Chine et l'Union européenne représentent aussi deux grands marchés pour la promotion du développement commun, et en tant qu'importants berceaux, respectivement, des cultures orientales et occidentales elles sont les représentantes de deux très grandes civilisations qui promeuvent le progrès humain.

À la fin de l'année 2013, le seizième sommet Chine-Union européenne qui s'est tenu avec succès à Beijing s'est achevé sur l'adoption du plan de coopération stratégique à l'horizon 2020, qui définit les grandes orientations de la coopération entre la Chine et de l'Union européenne.

La Chine est prête à œuvrer de concert avec l'Union européenne et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le consensus qui s'est dégagé entre les dirigeants des deux parties afin d'accroître régulièrement la confiance stratégique entre la Chine et l'Union européenne, de resserrer la coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres enceintes internationales,

et de contribuer conjointement à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie la Lituanie d'avoir organisé cette séance à laquelle votre présence, Monsieur le Ministre, donne un relief particulier.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé, et je souhaite à mon tour la bienvenue au Conseil à Mme Catherine Ashton, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Leurs exposés ont bien montré que l'Union européenne a fait ses preuves en tant que partenaire de longue date de l'Organisation des Nations Unies, au service des valeurs et des objectifs que les deux organisations ont en partage : le respect des droits de l'homme, l'égalité des droits entre hommes et femmes, l'égalité souveraine de tous les États Membres et le rejet de la guerre comme moyen de résoudre les conflits. Grâce aux instruments dont elle dispose dans les domaines de la sécurité, du maintien et de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire et du développement, l'Union européenne est particulièrement bien placée pour aider l'ONU à faire face aux crises complexes qui secouent le monde.

Nous saluons la coopération étroite qui s'est établie entre le Secrétariat de l'ONU et le Service européen pour l'action extérieure. Le soutien de l'Union européenne et de ses États membres aux activités de l'ONU se matérialise également dans leurs contributions qui s'élèvent à plus d'un tiers des contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Pour la première fois, grâce à l'initiative de la Lituanie, le Conseil de sécurité vient d'adopter une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/4) qui reconnaît à sa juste valeur la coopération entre l'ONU et l'Union européenne, au service de la paix et de la sécurité internationales. En tant que Membre fondateur à la fois de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Depuis le dernier exposé de la Haute Représentante au Conseil il y a un an presque jour pour jour (voir S/PV.6919), la diplomatie européenne a, comme il a déjà été rappelé ce matin, réussi à obtenir des résultats tangibles dans deux dossiers sensibles qui se trouvent également à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le premier concerne le Kosovo. Je tiens à mon tour à féliciter la Haute Représentante du doigté et de l'efficacité avec lesquels elle continue de faciliter le dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina. Ses efforts ont abouti à la conclusion, le 19 avril 2013, du premier accord de principe régissant la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo. Depuis, la mise en œuvre de cet accord historique s'est poursuivie à un rythme soutenu, avec l'appui de la présence de l'Union européenne sur le terrain. Nous soutenons pleinement les efforts visant à normaliser durablement les relations entre les deux pays dans la perspective de leur avenir européen.

Le deuxième dossier que je voudrais évoquer concerne le programme nucléaire iranien. Nous saluons là aussi l'énergie et le travail de la Haute Représentante, dont le rôle dans la conduite des négociations entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 a été central pour aboutir au plan d'action conjoint agréé le 24 novembre 2013 à Genève. Nous saluons le début de la mise en œuvre du plan d'action, le 20 janvier dernier. Il s'agit là d'un premier pas, et comme l'a dit la Haute Représentante, d'un pas important sur le chemin qui doit mener au rétablissement de la confiance dans le caractère exclusivement civil et pacifique du programme nucléaire iranien.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne est particulièrement développée en Afrique, où elle se fait en partenariat avec l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les pays concernés. Je voudrais mettre en exergue deux exemples à cet égard : la République centrafricaine et le Mali. En République centrafricaine, l'Union européenne contribue activement aux efforts de la communauté internationale pour régler la très grave crise humanitaire et sur le plan de la sécurité. Après l'autorisation donnée par la résolution 2134 (2014) du Conseil de sécurité, l'Union européenne a décidé lundi dernier d'établir une opération militaire en République centrafricaine, qui sera appelée à agir en étroite coordination avec la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et l'opération française Sangaris. Nous partageons pleinement les propos du Secrétaire général quant à la nécessité et à l'urgence pour ce Conseil, et au-delà, pour toute la communauté internationale, de redoubler d'efforts pour mettre un terme à la violence et aux atrocités commises en République centrafricaine et de venir en aide à ce pays meurtri et à ses populations, à toutes ses populations.

Au Mali, l'Union européenne poursuit ses efforts, en coordination étroite avec la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pour soutenir les nouvelles autorités du pays. Elle a décidé de prolonger de deux ans sa mission de formation au Mali qui permettra de donner aux Maliens les moyens d'assurer à terme leur propre sécurité. Comme la Haute Représentante l'a indiqué, l'Union européenne est également en train de préparer une mission civile d'appui aux forces de sécurité intérieures du Mali. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus large de l'appui accordé par l'Union dans le contexte de sa stratégie intégrée pour le Sahel. Alors que l'ONU a développé sa propre stratégie intégrée pour la région, nous disposons maintenant d'une occasion exceptionnelle de renforcer le partenariat entre la communauté internationale et les pays de la région du Sahel.

Nous partageons la profonde préoccupation exprimée par la Haute Représentante quant à la situation dramatique en Syrie. Près de 10 millions de Syriens, dont la moitié sont des enfants, ont besoin d'une assistance humanitaire urgente. Nous nous félicitons de l'engagement que l'Union européenne et ses États membres, qui se sont engagés à mobiliser 550 millions d'euros supplémentaires lors de la conférence des donateurs qui s'est tenue au Koweït le 15 janvier. L'Australie, la Jordanie et le Luxembourg ont pris l'initiative de présenter un projet de résolution appelant les parties au conflit syrien à améliorer l'accès humanitaire et à cesser les violations du droit international humanitaire, telles que le recours à la famine et au siège comme armes de guerre contre les civils. Nous espérons que le Conseil pourra adopter bientôt une résolution humanitaire qui aura aussi un impact positif, nous en sommes convaincus, sur les pourparlers en cours à Genève.

Avant de conclure, je voudrais relever l'engagement de longue date de l'Union européenne en faveur de la protection des enfants en période de conflit armé. Nous nous félicitons de la décision d'affecter l'argent de son prix Nobel de la paix à des projets d'éducation en faveur des enfants victimes de conflits, à travers l'initiative « Les enfants de la paix », qui a bénéficié l'an dernier à quelque 28 000 enfants. Le Luxembourg a été le premier pays à se joindre à cette initiative en décembre dernier avec une contribution de 500 000 euros.

Dans le même contexte, je souhaite également mentionner la campagne de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de l'UNICEF intitulée « Children, Not Soldiers », qui sera lancée le 6 mars prochain à New York, en présence du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et européennes. Elle sera l'occasion de réaffirmer notre engagement à tous en faveur de la protection des enfants affectés par les conflits armés. Sur ce dossier comme sur d'autres, le Conseil peut compter sur le soutien du Luxembourg afin de développer la coopération entre l'Union européenne et l'ONU au service d'un multilatéralisme efficace.

M. Araud (France) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir organisé la présente séance et d'y participer. Je notais avec mon collaborateur que c'est le jour de la Saint-Valentin que l'Union européenne et l'ONU se rencontrent, et j'y vois à l'évidence un signe.

Je salue naturellement la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. L'Union européenne s'est dotée d'outils originaux et d'une politique volontaire fondée sur une approche globale du règlement des crises. C'est plus que jamais en Afrique, cette Afrique qui occupe près de 70 % du temps et de l'énergie du Conseil de sécurité, que l'Union européenne joue tout son rôle en faveur de la paix et de la sécurité, le plus souvent en coopération avec l'ONU.

Au Mali, par exemple, l'Union européenne apporte son soutien à la refondation de l'outil de défense en parfaite complémentarité avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le déploiement de la mission de l'Union européenne de formation des forces armées maliennes contribue au même objectif de restauration de la souveraineté malienne que la mission des Casques bleus. Le Conseil de sécurité a pu récemment rencontrer le commandant de l'opération de l'Union européenne à Bamako, et constater l'efficacité de cette action.

Aujourd'hui, c'est naturellement la crise en République centrafricaine qui doit retenir notre attention. Depuis le mois de décembre, la présence militaire internationale n'a cessé de se renforcer dans le pays. L'effectif de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine est passé de 2 000 à 6 000 hommes en quelques semaines, et nous en sommes reconnaissants à l'Union africaine. Comme les membres du Conseil le savent, cette force est appuyée par les 1 600 Français de l'opération Sangaris, que le Président de la République a décidé aujourd'hui de renforcer pour porter cet effectif à 2 000 hommes. Elle sera bientôt appuyée par l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine,

comme viennent de le décider les Ministres européens des affaires étrangères le 10 février. Cette opération apportera une contribution importante aux actions de sécurisation et de protection des populations civiles dans la région de Bangui. Il est essentiel que cette force européenne puisse se déployer rapidement et que les États membres de l'Union européenne se mobilisent pour y contribuer. L'implication de la Haute Représentante, mais aussi du Secrétaire général, pour convaincre les États membres encore réticents est essentielle à cet égard. Tout retard de l'engagement de l'Union européenne serait incompréhensible.

Jusqu'ici, grâce à l'action de la force africaine soutenue par la force française, de nombreuses vies ont été sauvées, des massacres de grande ampleur ont pu être évités. Cependant, nous sommes face à une situation générale d'insécurité née de l'effondrement de l'État centrafricain. De quoi avons-nous besoin aujourd'hui en République centrafricaine? Tout d'abord, d'argent pour remettre au travail les fonctionnaires, en particulier les policiers et les gendarmes; ensuite, d'unités de police internationales, car le défi auquel nous devons répondre nécessite aujourd'hui davantage des policiers que des soldats, ces derniers ne pouvant contenir des foules ou protéger des individus.

Sur tous ces sujets prioritaires, l'ONU, à travers le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine – qui doit être renforcé comme l'a demandé le Conseil de sécurité – et dès que possible, à travers une opération de maintien de la paix des Nations unies, ainsi que l'Union européenne, à travers l'importante coopération qu'elle met en œuvre en Centrafrique, ont un rôle essentiel à jouer. Elles agiront ensemble, et avec les Africains, pour permettre aux Centrafricains de vivre à nouveau en paix.

Nous sommes dans une période charnière de la gestion de la crise en Centrafrique. Nous avons évité le pire, mais nous devons encore mettre un terme aux cycles de violences, ethniques et religieuses, et éviter que ce pays ne sombre dans le chaos. Mais, comme l'a dit le Secrétaire général, il faut agir vite : sur le front de la sécurité; sur le front politique pour promouvoir la réconciliation nationale, lutter contre l'impunité et préparer les élections; et sur le front humanitaire. Cela demande les efforts de tous, et l'Union européenne et l'ONU devront faire plus. Elles devront le faire rapidement, de manière réaliste et créative. Nous attendons avec confiance l'engagement de l'ONU et de l'Union européenne dans une crise où leurs valeurs sont en jeu et où la France fait son devoir.

Au-delà de son déploiement sur le terrain, l'Union européenne est aussi un partenaire précieux des Nations Unies dans la recherche de solutions durables aux crises internationales. En Syrie, malgré le blocage persistant au Conseil, l'Union européenne s'est engagée résolument en faveur d'une transition démocratique, en démontrant toute sa volonté. L'Union européenne a imposé, depuis mai 2011, un large éventail de sanctions individuelles, financières et commerciales contre le régime. Elles étaient nécessaires, et nous les applaudissons. Avec plus de 600 millions d'euros d'aide humanitaire, l'Union européenne et ses États membres sont le premier soutien de la population syrienne, y compris dans les pays voisins. Et l'Union européenne répond encore présente aujourd'hui pour apporter son concours au démantèlement de l'arsenal chimique syrien en contribuant au fonds fiduciaire soutenant la mission conjointe de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques créé à cet effet.

De même, sur le dossier nucléaire iranien, nous remercions la Haute Représentante de son engagement exemplaire aux côtés des gouvernements des E3+3, afin de maintenir ouverte la porte du dialogue avec Téhéran. Ce sont les sanctions de l'ONU, mais aussi celles de l'Union européenne qui ont permis le progrès que nous venons de constater. Avec l'adoption d'un plan d'action conjoint en novembre 2013 qui sera mis en œuvre dès janvier, la pertinence de cette approche a été démontrée. Le dialogue se poursuit désormais, et l'Union européenne jouera tout son rôle dans la définition d'une solution de long terme.

Enfin, cet idéal de paix que l'Union européenne cherche aujourd'hui à porter au-delà de ses frontières est déjà à l'œuvre dans son environnement proche. L'Union européenne joue son rôle au cœur même du continent, dans les Balkans, autrefois ravagés par la guerre. Alors que des troubles ont émaillé ces derniers jours un certain nombre de villes de Bosnie-Herzégovine, il revient à l'Union de poursuivre ses efforts visant à la stabilisation et au développement économique de ce pays. En favorisant le dialogue bilatéral entre la Serbie et le Kosovo, l'Union européenne leur offre une possibilité de trouver leur place dans un espace qui les dépasse. Seule cette perspective leur permettra de tourner définitivement la page des conflits.

Aussi, après la décision du Conseil de l'Union européenne en décembre, la première conférence

intergouvernementale de négociation d'adhésion de la Serbie s'est-elle tenue le 21 janvier. La Serbie dispose maintenant de toutes les cartes pour rejoindre l'Union européenne. De même, la Commission a été autorisée à ouvrir les discussions avec le Kosovo pour la négociation d'un accord de stabilisation et d'adhésion.

Je conclurai en rappelant que ce rôle particulier de l'Union européenne s'est traduit il y a trois ans par l'adoption de la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, qui consacre la place de l'Union européenne comme partenaire et amie des Nations Unies.

Je voudrais souligner aujourd'hui, en rendant hommage à l'action de Mme Ashton depuis quatre ans, que l'Union européenne est plus qu'une simple organisation régionale, elle est le pilier d'un système international cohérent et efficace, elle est un groupement d'États engagés dans une aventure sans précédent et sans comparaison.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et la baronne Catherine Ashton de leurs déclarations et exprimer tout notre appui à la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée par le Conseil (S/PRST/2014/4). Par ailleurs, je voudrais saluer des amis venus de Bruxelles, ville où j'ai rencontré ma femme. C'est, après tout, la Saint-Valentin.

La séance d'aujourd'hui est une occasion de faire le point. L'Union européenne et ses États membres ont un ensemble d'objectifs communs en ce qui concerne les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Ces objectifs, fondés sur les valeurs qui ont présidé à l'intégration européenne après la Seconde Guerre mondiale, se reflètent tout aussi clairement dans la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois thèmes : l'engagement diplomatique, la réaction aux crises et l'action à venir.

En ce qui concerne l'engagement diplomatique, je tiens tout d'abord à rendre hommage à la baronne Catherine Ashton et à toute son équipe pour le rôle qu'elles ont joué et continuent de jouer dans le cadre de deux dossiers importants : l'Iran et le Kosovo.

S'agissant de l'Iran, le Royaume-Uni se félicite de l'accord conclu sur un plan d'action conjoint entre les Gouvernements des E3+3 et l'Iran. Par l'intermédiaire du Bureau du Haut Représentant, l'Union européenne a joué un rôle crucial dans ce processus, et nous attendons avec intérêt l'ouverture la semaine prochaine de négociations sur une solution globale. Nous sommes fermement convaincus que c'est grâce à la pression économique exercée sur l'Iran au moyen de sanctions internationales que ces efforts diplomatiques menés avec habileté ont pu aboutir. Il est essentiel de maintenir cette pression afin de pouvoir négocier un accord global permettant de lever toutes nos préoccupations en matière de prolifération,.

Au Kosovo, l'Union européenne a joué un rôle important en facilitant plusieurs sessions de négociations à Bruxelles entre les Premiers Ministres du Kosovo et de la Serbie, qui ont abouti à l'accord historique du 19 avril sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux pays. Cet accord est le résultat d'efforts diplomatiques consciencieux, comme la baronne Catherine Ashton vient de l'expliquer, et il permettra aux deux pays d'avancer irrévocablement sur la voie de leur intégration à l'Union européenne, processus qui aura des effets profonds et durables sur la stabilité des Balkans occidentaux.

En Bosnie-Herzégovine, le Ministre des affaires étrangères et Président du Conseil a déjà exprimé ses vives préoccupations face à la violence dont nous avons été témoins à l'occasion des manifestations de la semaine dernière. Ces manifestations devraient nous servir à tous de rappel à la réalité. Il faut un effort international de grande envergure pour rapprocher ce pays de l'Union européenne et de l'OTAN et pour en renforcer les institutions et l'intégrité territoriale. Le Royaume-Uni est prêt à apporter sa pierre à cet égard, et nous sommes fiers de notre contribution militaire à l'opération Althea. Les récentes manifestations montrent clairement que la stabilité n'a pas encore pris racine en Bosnie-Herzégovine et que les garde-fous mis en place par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne demeurent indispensables.

Deuxièmement, je voudrais parler de la réaction aux crises. L'Union européenne a toujours appuyé les efforts consentis par l'ONU face à diverses crises humanitaires.

En ce qui concerne la Syrie, l'Union européenne travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies pour apporter l'appui financier et l'aide humanitaire tellement nécessaires aujourd'hui. Il convient d'intensifier les efforts internationaux, et nous invitons les autres acteurs à accroître leur contribution. Cette aide est nécessaire, et il en faut davantage. Toutefois,

notre capacité d'acheminer l'aide à ceux qui en ont besoin est compromise par l'attitude d'un régime qui use de tactiques dilatoires et d'obstruction. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni s'emploie, avec ses partenaires au sein du Conseil de sécurité, à faire progresser d'urgence la situation en vue de la conclusion d'un accord sur un projet de résolution sur la situation humanitaire. De manière plus générale, notre position sur d'autres aspects de la transition reste claire. El-Assad n'a aucun avenir en Syrie. C'est une position que l'Union européenne a exprimée très clairement.

S'agissant de la Somalie, le Royaume-Uni se félicite du partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes unis dans les efforts que nous déployons en faveur d'une Somalie stable et prospère, dans le cadre de l'appui direct et indirect que nous apportons respectivement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, ainsi que de notre appui au niveau bilatéral. Nous devrions être fiers de nos efforts. Pour la première fois, en près de 20 ans d'extrémisme et de pauvreté, les Somaliens peuvent espérer un avenir meilleur.

Toutefois, notre partenariat en Somalie va encore plus loin. L'AMISOM a été au cœur des efforts visant à débarrasser les Somaliens de la menace que les Chabab font planer sur leur pays. L'appui de Union européenne et des Nations Unies à l'AMISOM a permis à cette mission de faire des progrès qu'on aurait eu du mal à imaginer il y a cinq ans. Le Royaume-Uni se félicite également de la mission de formation de l'Union européenne en Somalie, qui a permis de former plus de 3 000 soldats somaliens et continue de fournir un appui de haut niveau aux forces de sécurité somaliennes. Ces efforts sont d'une importance vitale, car ce n'est qu'en appuyant les forces de sécurité somaliennes que l'on pourra parvenir à une solution à long terme, et qu'ainsi, l'une des plus tristes histoires de l'Afrique pourra avoir un dénouement heureux.

Troisièmement et enfin, je voudrais évoquer l'avenir en parlant de notre action future. À cet égard, mes observations porteront exclusivement sur un seul pays, la République centrafricaine, suite aux observations faites à cet égard par le Secrétaire général.

Le déploiement imminent de la mission de l'Union européenne permettra d'améliorer la situation sécuritaire et humanitaire dans la région de Bangui et, en étroite collaboration avec les Nations Unies, d'éviter que la situation ne se détériore davantage. La composante de police telle que décrite par la baronne Catherine Ashton est un élément essentiel à cet égard, tout autant qu'une coopération solide entre l'Union européenne et l'Union africaine sur ce dossier et bien d'autres, comme l'ont rappelé les représentants du Nigéria et du Tchad. Le Royaume-Uni a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires européens pour que ce déploiement soit possible, et je voudrais m'associer aux observations faites par le représentant de la France sur la nécessité d'agir de manière réaliste et créative au cours de la prochaine phase.

Pour terminer, ces exemples ne portent que sur une petite partie du travail important et de grande envergure que l'Union européenne et les Nations Unies ont accompli ensemble au cours de l'année écoulée. Ils mettent en évidence l'effet que notre action peut avoir lorsque nous agissons de concert et sur la base de mêmes valeurs. Le Royaume-Uni continuera à jouer pleinement son rôle au sein de deux organisations dans le cadre de nos efforts pour faire face aux menaces à la paix et la sécurité internationales.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture de ma déclaration le plus rapidement possible, puisque c'est la Saint-Valentin et que je suis le dernier à parler.

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, au Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir convoqué la présente séance d'information sur cette importante question. Notre voudrions par ailleurs remercier sincèrement le Secrétaire général, Ban Ki-moon, de sa déclaration. Enfin, nous souhaitons la bienvenue au Conseil à la Haute Représentante, la baronne Catherine Ashton, que nous remercions de sa déclaration.

Les problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui illustrent clairement qu'une coopération efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est d'une importance cruciale dans la gestion des crises à travers le monde. À cet égard, la République de Corée se félicite de la contribution considérable qu'apporte l'Union européenne, en partenaire fiable et responsable, à l'action du Conseil de sécurité. La vaste expérience qu'a l'Union européenne en matière de médiation et de gestion de conflits lui permet de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rôle que joue l'Union européenne dans le rétablissement de la paix et de la sécurité dans les Balkans est particulièrement remarquable. L'accord historique conclu par Belgrade et Pristina en avril 2013 est un témoignage particulièrement éloquent de la contribution de l'Union européenne au processus de paix dans la région. Nous tenons à remercier la baronne Ashton des efforts inlassables qu'elle déploie en vue de faciliter ce processus. La Serbie et le Kosovo se trouvent maintenant dans une phase critique du processus de normalisation de leurs relations. Nous attendons des deux parties qu'elles intensifient leurs efforts pour consolider les progrès obtenus de dure lutte et nous invitons l'Union européenne à maintenir son engagement actif dans ce domaine.

Les négociations nucléaires avec l'Iran sont un autre domaine où l'Union européenne a joué un rôle central. Nous saluons les efforts consentis par l'Union européenne en vue de la conclusion et de la mise en œuvre de l'accord intérimaire entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran. Nous espérons que l'Iran se saisira de cet élan pour prendre toutes les mesures présentées dans le plan d'action conjoint afin de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil. Nous espérons également que les progrès en cours aboutiront au règlement définitif de la question nucléaire iranienne et influeront de manière positive sur d'autres questions en suspens liées à la non-prolifération.

Le rôle constructif de l'Union européenne apparaît également dans le fait que sa contribution dépasse les frontières régionales. En République centrafricaine, l'Union européenne a de nouveau démontré qu'elle travaille en partenariat avec l'ONU pour faire face à la crise dans ce pays. Nous nous félicitons que le mois dernier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Commission européenne aient organisé conjointement une conférence lors de laquelle les donateurs se sont engagés à verser près de 500 millions de dollars au profit de l'aide humanitaire en République centrafricaine. Nous considérons que le déploiement de contingents de l'Union européenne au titre de la résolution 2134 (2014) consolidera davantage les efforts conjoints visant la stabilisation rapide de la République centrafricaine.

Nous apprécions également le rôle joué par l'Union européenne dans la promotion de la paix et du développement économique dans la région du Sahel, y compris le Mali. Afin de veiller à ce que des progrès soient faits dans la mise en œuvre efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, une coopération étroite entre l'Union européenne et l'ONU sera déterminante.

De même, s'agissant de la Syrie, nous apprécions les efforts soutenus déployés par l'Union européenne pour apporter une aide humanitaire au peuple syrien et promouvoir une solution politique à cette crise.

Pour terminer, la Corée appuie le rôle actif joué par l'Union européenne dans le maintien de la paix et de la sécurité et nous espérons que le partenariat étroit entre le Conseil et l'Union européenne sera maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie une nouvelle fois la baronne Catherine Ashton de sa présence ici aujourd'hui. Comme il s'agit probablement de son dernier exposé au Conseil, je voudrais la remercier de sa contribution personnelle à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde entier et des efforts qu'elle déploie, notamment en coopération avec l'ONU.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.